

DIFFÉRENTES PIÈCES

R E L A T I V E S

A L'HISTOIRE ABRÉGÉE

DE MONSIEUR

LE MARÉCHAL COMTE DE SAXE.

TOME II.

Y

DIFFÉRENTES PIÈCES
RELATIVE
A L'HISTOIRE NARRÉE
DE MONSIEUR
LE MARÉCHAL COMTE DE SAXE

Y TOME II.



DIFFÉ
R
A L'H

LE MARÉ

D

DE L'ÉLE

en qualité

Le comte de Saxe

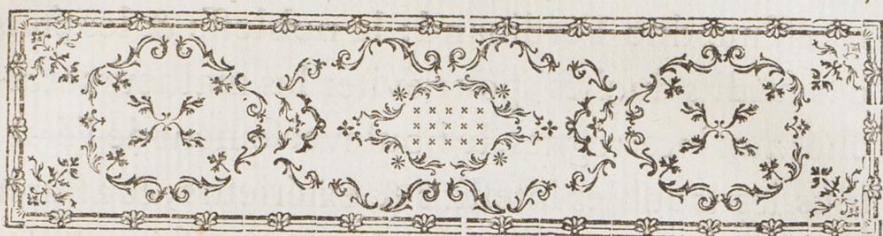
Sçavoir f

dence ayant

la sérénissime

raine des du

étant prête à



DIFFÉRENTES PIÈCES
RELATIVES
A L'HISTOIRE ABRÉGÉE
DE MONSIEUR
LE MARÉCHAL COMTE DE SAXE.

D I P L Ô M E

DE L'ÉLECTION DU COMTE DE SAXE,
en qualité de duc de Curlande & de Sémigalle.

Le comte de Saxe fut élu le 28 juin 1726, & le diplôme fut expédié le
5 juillet suivant.

S Ç A V O I R faisons à un chacun, que la provi-
dence ayant dirigé les choses de manière que
la sérénissime maison de Gotlard-Ketler, souve-
raine des duchés de Curlande & de Sémigalle,
étant prête à s'éteindre dans la personne du fé-

féreniffime duc Ferdinand; la noblefle & les états des fufdits duchés, pour éviter les malheurs attachés aux interrègnes, le bouleverfement de l'état, tous les troubles inteflins & extérieurs, & affurer le maintien des loix, ont jugé néceffaire & falutaire de fonger à une fucceffion éventuelle, qu'ils ont, par la grace de dieu, effectuée dans la perfonne du féreniffime prince Maurice comte de Saxe, par une délibération unanime de meffieurs les confeillers fuprêmes de la régence & de toute la noblefle, par le moyen de la convocation & du réfultat d'une diète générale; dans laquelle ils ont unanimement, & par l'acte qui termine cette diète, constaté, affuré qu'eux, la noblefle, & les états defdits duchés fe donnent au fufdit prince & feigneur, & le reconnoiffent, lui & fes descendans mâles, comme leur fouverain, en cas que fon alteffe féreniffime le duc Ferdinand vienne à mourir fans enfans mâles: promettant qu'ils ne fe détacheront, ni ne fe laifferont détacher de lui d'aucune manière; mais, au contraire, qu'ils réuniront toutes leurs forces & tout leur pouvoir, pour que cette élection éventuelle foit approuvée, ratifiée & confirmée par fa majef-

A L'HISTOIRE
de le roi de
DIRECTEUR
En conféquence
s'est fortem
présent acte
à feconder,
les befoins,
ver; à prof
fuivant la c
tenir le pay
vilèges, im
ciennes cou
devant &
constatées;
firir enco
éteindre pri
de prendre
recevoir l'h
aux chartres
ont données
tater ce qui
un double
igné & fcel
niffime; & l
du pays, co

té le roi de Pologne , comme le DOMINUS DIRECTUS.

En considération de quoi, le sérénissime prince s'est fortement engagé, & s'oblige, en vertu du présent acte, ainsi que la justice le demande, à seconder, aider, & protéger le pays dans tous les besoins, nécessités, & cas qui peuvent arriver; à professer la pure religion évangélique suivant la confession d'Ausbourg, & à y maintenir le pays: comme aussi à conserver les privilèges, immunités, prérogatives, liberté, anciennes coutumes & contrats, ainsi que les ci-devant & dernières décisions commissoriales constatées; à ne les point enfreindre, & à souffrir encore moins qu'elles soient enfreintes; à éteindre principalement tous les griefs, avant de prendre en main le gouvernement & de recevoir l'hommage; & à se conformer en tout aux chartres que ses sérénissimes prédécesseurs ont données. En foi de quoi, & pour constater ce qui est contenu ci-devant, a été fait un double du présent acte, dont l'un a été signé & scellé, d'une part, par son altesse sérénissime; & l'autre, par la noblesse & les états du pays, conjointement avec messieurs les con-

seillers suprêmes de la régence. DONNÉ à Mittaw le cinq juillet, l'an de notre seigneur Jesus-Christ mil sept cent vingt-six.

Signé, *H. de Brinken*, grand maître du pays ; *J. C. de Saken*, maréchal des nonces, & nonce de Fravembourg ; *S. Kerf*, nonce de Talech ; *G. F. Klopmann*, nonce de Mittaw ; *W. H. Schroeders*, nonce de Bauske, Erkau, Neugutsch & Baldou ; *B. H. de Heucking*, nonce de Jabel ; *G. E. de Sakin*, nonce de Candau ; *H. J. Grotthus*, nonce de Goldingen ; *E. F. de Saken*, nonce de Dobleni ; *F. A. de Heucking*, nonce de Tutum ; *H. C. Kaiserling*, nonce de Tacum ; *C. J. E. Ronne*, nonce de Windau ; *H. de Saff*, nonce de Helburg ; *G. C. de Medem*, nonce de Greutzhuff ; *E. J. de Buttler*, nonce de Greutzhuff ; *J. H. Keyserling*, chancelier ; *E. P. de Brugen*, maréchal du pays ; *H. J. de Brinkin*, nonce de Fravembourg ; *N. W. Stempel*, nonce de Alschuveng ; *C. Wigand*, nonce de Talsch ; *J. E. Nolder*, nonce de Durbisch & de Grams ; *F. C. Nettelhoret*, nonce de Bausk, Erkau, Neugutsch & Baldou ; *F. de Ascherleben*, nonce de Jabel ; *P. C. de Heucking*, nonce de Candau ; *H. de*

A L'HISTOIRE
Brinken, nonce
bill, nonce
Tutum ; E. C.
J. Kaiserling
Hoffen, nonce
nonce de Hoze



A L'HISTOIRE DU MARÉCHAL DE SAXE. 171

Brinkin, nonce de Goldingen; G. H. de Leobell, nonce de Dobleni; J. M. Frunk, nonce de Tutum; E. C. de Bruggen, nonce de Auzie; J. Kaiserling, nonce de Drunaberg; O. C. de Hoffen, nonce de Sessanch; & E. C. de Medem, nonce de Hozenot & de Grobin.



L E T T R E

DU COMTE DE SAXE

*au primat de Pologne, pour lui faire part de son
élection.*

Du 30 juin 1726.

MONSEIGNEUR,

LA noblesse de Curlande assemblée m'a élu pour successeur au duc Ferdinand, le 28 de ce mois. A ce début, votre altesse me regardera, peut-être, comme le chef d'un peuple révolté; mais je la supplie de suspendre pour un instant sa décision, & d'entendre les raisons qui m'ont engagé à déférer à cette élection.

J'avoue, monseigneur, que persuadé, comme je le suis encore, de la justice des Curlandois, j'ai eu, pendant un tems, des vues pour cet établissement: mais sa majesté, à mon départ, m'ayant défendu d'y penser, je me rendis à Riga pour y solliciter des prétentions que j'ai sur des terres en Livonie, & voir s'il n'y avoit pas jour à traiter de mon mariage avec la duchesse
de

A L'HISTO
de Curlande
quer ni le r
Mittaw, j'ai
puis quinze
d'un successe
ga, j'ai scu
voyé une de
fidérables, p
faveur. Le d
rangs, se fai
de Ruffie. E
aux Curland
tentions, s'ils
Cassel, actua
& qui devoit
tout le parti
& je crois a
tés par les p
tion de leurs
logne de les
ment contrai
la république
mettre au no
lande n'a p
qu'elle a pe
TOME I

de Curlande : démarches qui ne pouvoient choquer ni le roi, ni la république. En passant à Mittaw, j'ai trouvé la noblesse convoquée depuis quinze jours, pour procéder à l'élection d'un successeur au duc Ferdinand. Etant à Riga, j'ai sçu que le prince Menzikoff avoit envoyé une de ses créatures, avec des sommes considérables, pour faire déclarer la diète en sa faveur. Le duc de Holstein s'est aussi mis sur les rangs, se faisant fort de la protection de la cour de Russie. Enfin le duc Ferdinand a fait offrir aux Curlandois de renoncer à toutes ses prétentions, s'ils vouloient élire un prince de Hesse-Cassel, actuellement au service du roi de Prusse, & qui devoit être soutenu par la Suède & par tout le parti protestant. J'ai craint, monseigneur, & je crois avec raison, que les Curlandois, flattés par les puissances voisines de la conservation de leurs privilèges, & menacés par la Pologne de les perdre, ne prissent un parti également contraire à la tranquillité & aux intérêts de la république. C'est ce qui m'a déterminé à me mettre au nombre des prétendans : & la Curlande n'a penché en ma faveur, que parcequ'elle a pensé qu'il n'y avoit point de sujet

qui dût être plus agréable au roi & à la république, ni causer moins d'ombrage à la Pologne & à ses voisins.

Voilà ce que j'aurai l'honneur de dire à votre altesse pour ma justification : elle verra celle des Curlandois, dans le mémoire ci-joint. Je vous supplie, monseigneur, d'y faire attention, & de vous mettre pour un moment en la place d'une nation menacée de se voir privée d'une liberté dont elle a joui si longtems, & qu'elle n'a point mérité de perdre. Je me flatte que votre altesse, convaincue de la justice de sa cause, lui accordera sa protection. Je vous la demande, monseigneur ; & puis vous assurer que, tant que la Curlande aura pour mes avis la déférence qu'elle témoigne, elle demeurera inviolablement attachée à la république. Elle n'a point eu jusqu'à présent d'autres sentimens : mais je ne voudrois pas garantir qu'elle les conservât, au cas qu'on la portât au désespoir. J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, MAURICE DE SAXE.

A Mittau.

L E T T R E

D U C O M T E D E S A X E

Au baron d'Osterman, conseiller privé de l'impératrice de Russie.

Du 15 juillet 1726.

MONSIEUR,

LE public parle si avantageusement de votre excellence, & je suis si persuadé qu'il ne se trompe point, que je m'adresse avec confiance à un ministre dont la prudence égale la capacité. Je supplie votre excellence de croire que ceci n'est point un compliment: la franchise avec laquelle je vais me livrer à elle doit l'en convaincre.

Les Curlandois, menacés de perdre leurs privilèges, ne s'attendoient pas que, dans les mesures qu'ils prenoient pour les conserver, les embarras leur vinssent du côté de la Russie. Le principe sur lequel ils ont fondé leur espérance est que l'intention du feu empereur & celle de l'impératrice régnante étoit, & doit être encore,

Zij

de maintenir le gouvernement de la Curlande sur le pied où il est actuellement : les assurances fréquentes que leurs majestés impériales leur ont données à ce sujet, ne leur laissoient pas lieu d'en douter.

J'ai agi en conséquence. Mes démarches n'ont point été cachées ; la cour de Russie ne les a point ignorées, & ne m'a témoigné en rien qu'elles lui fussent désagréables. Les Curlandois ne pouvoient plus différer. Il étoit question de prévenir les résolutions que l'on devoit prendre à Grodno, pour partager leur pays en palatinats. C'est ce qui a déterminé leur régence à convoquer si précipitamment une diète, où l'on pût convenir de ce qui seroit le plus efficace pour la conservation de la liberté.

On n'a point trouvé d'expédient plus sûr, que d'élire un successeur au duc Ferdinand. Il falloit que ce fût un sujet agréable au roi de Pologne, & qui ne pût donner de jalousie aux voisins. On a cru le rencontrer en moi, on m'a élu. L'élection a été unanime, & la diète consommée par un traité entre la noblesse & moi, qui nous lie de façon que nous ne pouvons nous séparer sans renoncer au point-d'honneur.

Les choses e
que le prince
satisfait de c

Sur le br
excellence d

voyé une pe

la saluer de

s'étoit passé,

la justice de

dois. Ayant

demeurée à

prince Menzi

les plus con

chesse de Cu

sollicité en f

fléchir. A fo

la régence,

seconde diète

tale en ma

régence de le

de le mettre à

mes, si la d

jours.

Je ne disc

droit; j'en la

Les choses en étoient là, quand on a publié que le prince Menzikoff venoit en Livonie, peu satisfait de ce qui avoit été réglé à Mitaw.

Sur le bruit qui s'étoit répandu que votre excellence devoit l'accompagner, j'avois envoyé une personne de confiance à Riga, pour la saluer de ma part, l'informer de tout ce qui s'étoit passé, & la conjurer de s'intéresser pour la justice de ma cause & de celle des Curlandois. Ayant appris que votre excellence étoit demeurée à saint Pétersbourg, j'ai écrit au prince Menzikoff, dans les termes que j'ai cru les plus convenables pour l'adoucir. La duchesse de Curlande, de son côté, l'a fortement sollicité en faveur du pays : mais rien n'a pu le fléchir. A son arrivée à Mittaw, il a assemblé la régence, & veut la forcer à assembler une seconde diète, qui casse mon élection, & l'installe en ma place. On menace les chefs de la régence de les envoyer en Sibérie ; & le pays, de le mettre à la discrétion de vingt mille hommes, si la diète n'est pas rassemblée dans dix jours.

Je ne discuterai point si ces menaces sont de droit ; j'en laisse juger votre excellence : mais

je dis que les Curlandois ne peuvent déférer aux volontés de sa majesté impériale, quelques dispositions qu'ils eussent à le faire. Relevans de la Pologne, oseroient-ils reconnoître d'autre protection, sans s'exposer à être juridiquement dépouillés de leurs privilèges? Cependant, s'ils résistent aux ordres qu'on vient de leur donner, ils s'exposent à une ruine entière; & s'ils obéissent, ils renoncent à leur traité, à leurs sermens, & encourent la juste indignation de la Pologne.

Voilà, monsieur, où sont réduits les Curlandois; & c'est sur une lettre de créance de sa majesté impériale, dont le prince Dolgoruki est porteur, que l'on en agit ainsi eux. Que diroit l'empire de Russie, si l'on traitoit de même les peuples qui sont sous sa protection? Je ne vous écris point comme à un ministre, mais comme à un homme dont j'aurois fort à cœur de gagner l'estime & l'amitié. Je me flatte que celle qui est entre vous & le prince Menzikoff, ne vous empêchera pas de réfléchir sur le sort qu'on prépare aux Curlandois, & qu'ils n'ont mérité par aucune démarche. Que votre excellence envisage aussi les suites qui peuvent en résulter. S'il

n'y avoit que moi d'intéressé à leur conservation, on pourroit les détruire sans faire attention aux conséquences; mais ils ont une protection plus puissante : & la situation présente de l'Europe est telle, que la moindre étincelle y peut causer un embrasement général. J'ai l'honneur d'être, avec toute la considération possible, de votre excellence, &c. *Signé*, MAURICE DE SAXE.

A Mittau.



L E T T R E

DU COMTE DE SAXE AU ROI DE POLOGNE,

*En réponse à celle que sa majesté lui avoit écrite,
pour lui ordonner de rapporter à la diète de
Pologne l'acte de son élection.*

Du 23 octobre 1726.

SIRE,

JE suis contraint, par une fatale nécessité, de défobéir aux ordres si souvent réitérés par votre majesté, & que son ministre, monsieur le comte de Witzdorff, me déclara encore en dernier lieu, de ne plus songer à la Curlande. Je ne puis que me jeter aux pieds de votre majesté par cette dernière instance, pour la supplier, avec toute la soumission possible, de suspendre, pour un moment, les considérations relatives au decret de la diète de Grodno, pour envisager mes engagements du côté de l'honneur & de la réputation qui me touchent en particulier.

Je dois tout à votre majesté; & ma vie est le
moindre

A L'HISTOIRE
moindre sacrifi
Mais, sire, des
bien plus étroit
faire aucune d
Je ne puis plus
ner un parti ho
quer à ma par
me, & des réfl
ne peut concev
J'occupe un
armées du roi t
trahison ne sou
ni déguisement
mériter encore
quand je vould
dérations essent
proche continu
me résoudre à
manifeste?
Je n'ai rien
dans mon cœur
ordres de votre
sire, ne peut re
dois répondre se
carter un instant
TOME II.

moindre sacrifice que je voudrois lui faire. Mais, sire, des sentimens d'honneur me lient bien plus étroitement à l'obligation de ne jamais faire aucune démarche indigne de votre sang. Je ne suis plus à moi : je ne puis plus abandonner un parti honorable, ni me dédire, & manquer à ma parole ; car cela entraîneroit un blâme, & des réflexions que tout honnête homme ne peut concevoir sans frémir.

J'occupe un emploi très-distingué dans les armées du roi très-chrétien, où la lâcheté & la trahison ne souffre ni modification, ni excuse, ni déguisement ; & je dois m'appliquer à y en mériter encore de plus éminens. Mais, sire, quand je voudrois passer sur toutes ces considérations essentielles, pourrois-je éviter le reproche continuel de ma propre conscience, & me résoudre à passer mes jours dans un mépris manifeste ?

Je n'ai rien de plus profondément gravé dans mon cœur qu'une entière résignation aux ordres de votre majesté. Mais la réputation, sire, ne peut reconnoître que soi-même : j'en dois répondre seul ; & si je suis capable de m'écarter un instant de ce principe, je ne mérite

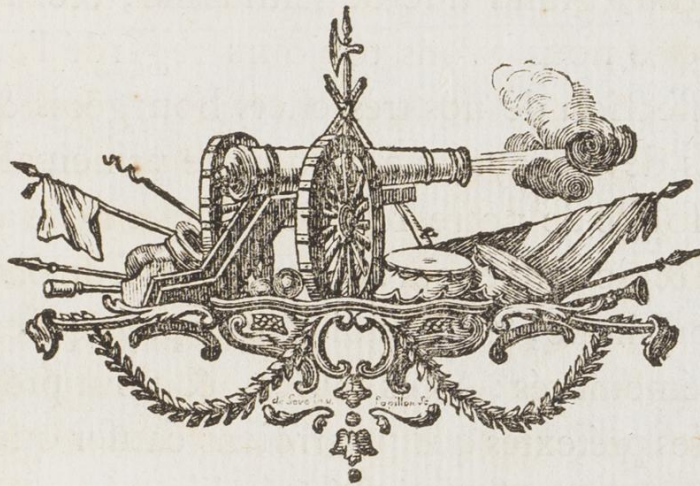
plus vos bontés. Ce n'est ni par caprice, ni par légèreté que j'ai donné les mains à mon élection : j'ai été unanimement élu par cette illustre nation, par ce corps de noblesse qui s'est signalée depuis plusieurs siècles par son attachement à la Pologne; qui a plus d'une fois contribué à sa gloire & à ses avantages; qui ne cherche, ne demande & n'aspire à autre chose qu'à persister dans la fidélité de ses ancêtres; & qui ne s'en départira jamais, à moins que d'y être forcée.

On nous a condamnés à Grodno, sire : mais, nonobstant toute la cabale, il y a eu des avis justes qui vouloient qu'on nous écoutât : on ne l'a point fait ; c'est le fondement de la juste crainte des Curlandois, & la cause de la situation amère où je me trouve. On veut établir un tribunal de l'inquisition en Curlande, comme on a déjà fait en d'autres lieux. Je l'attendrai avec toutes les dispositions d'une ame ferme & inébranlable sur tout ce que la prudence prescrit en pareille conjoncture. Mais je ne pourrois, sire, qu'être inconsolable pour jamais, si ces dispositions me privoient des bontés & des graces de votre majesté.



Daignez, sire, faire quelque attention aux vérités que j'ose vous exposer, & qui doivent me rendre plus digne de votre pitié que de votre colère. Je suis, avec un respect infini, de votre majesté, &c. *Signé*, MAURICE DE SAXE.

A Mittavv.



D I P L Ô M E

D'AUGUSTE, ROI DE POLOGNE,

contre l'élection du comte de Saxe.

Du 26 octobre 1726.

AUGUSTE II, par la grace de dieu, roi de Pologne, grand duc de Lithuanie, &c. D'autant que nous avons toujours regardé l'amitié & l'affection de nos très-chers bourgeois & habitans de ce royaume comme le principal & le plus solide de notre régence; & que nous avons tâché & tâchons encore d'étendre les frontières de la république, & d'y rejoindre les pays qui en ont été démembrés: A ces causes, & pour prévenir tous les prétextes qui pourroient causer quelque méfiance entre sa majesté & la liberté, en conséquence des *pacta conventa*; nous avons bien voulu promettre & engager notre parole royale, que nous ne permettrons à qui que ce soit de démembrer la province de Curlande du corps de la république, auquel elle a été jointe depuis tant de tems, & qui, en vertu des *pacta subjec-*

AL'HISTO
mis, ou co
rer sous le
royaume &
la mort du
Dans cet
à ceux qui
clarons que
ture à un n
conjointem
rons aussi a
rectement
nous envo
de se retire
lande, sans
aucun inter
tion, ou tit
Nous déc
ledit comte
tres qui ont
semblée dé
de cette répu
diète, comm
landois, qui
& actes, ser
relation.

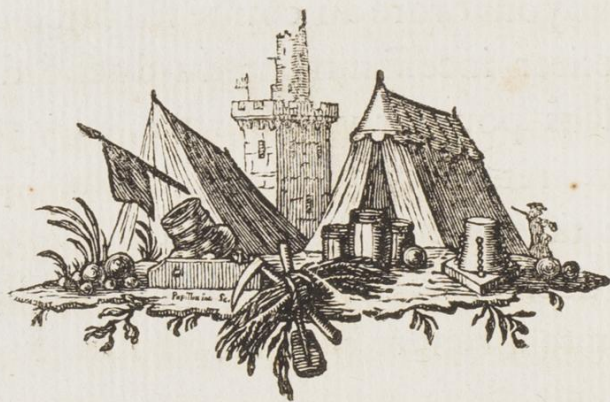
tionis, ou conventions de soumission, doit rentrer sous la dépendance du roi, & des états du royaume & du grand duché de Lithuanie, après la mort du duc Ferdinand sans enfans mâles.

Dans cette vue, & pour ôter toute espérance à ceux qui aspirent à cette succession, nous déclarons que nous n'accorderons jamais l'investiture à un nouveau duc, soit en particulier, ou conjointement avec les états. Nous ne donnerons aussi aucun secours à qui que ce soit, directement ou indirectement : au contraire, nous envoyons ordre au comte Maurice de Saxe de se retirer incessamment du duché de Courlande, sans pouvoir y retourner, ni y prendre aucun intérêt, sous quelque prétexte, prétention, ou titre que ce puisse être.

Nous déclarons, de plus, que nous obligerons ledit comte à rendre tous les instrumens & lettres qui ont été faits en sa faveur dans une assemblée défendue, pour les remettre aux états de cette république, actuellement assemblés en diète, comme étant de nulle valeur : & les Courlandois, qui ont été les auteurs de ces instrumens & actes, seront jugés devant nos tribunaux de relation.

Ordonnons & permettons que le présent diplôme signé par nous, & scellé du sceau de la couronne & du grand duché de Lithuanie, soit remis entre les mains du maréchal de la diète, & inséré non seulement dans les loix, mais aussi dans la matricule de chaque palatinat. *Signé,*
FREDERIC AUGUSTE.

A Grodno.



AUTRE D I P L Ô M E

DU ROI DE POLOGNE,

pour incorporer le duché de Curlande à la Pologne.

Du 9 novembre 1726.

AUGUSTE II, par la grace de dieu, roi de Pologne, grand duc de Lithuanie, &c. D'autant que l'expérience fait voir que les états qui sont réunis sous un chef, & qui n'ont qu'une seule forme de régence, rendent un corps plus heureux, plus puissant & plus facile à gouverner, que lorsqu'ils sont partagés ou désunis, &c. A ces causes, nous réunissons & incorporons au royaume de Pologne, & au grand duché de Lithuanie, le duché de Curlande & de Sémi-galle, dans le territoire de Pilten, & tout ce qui en dépend, de la même manière qu'ils ont été ci-devant réunis & incorporés aux autres états de la république. Nous les recevons comme citoyens de la couronne & du grand duché de Lithuanie, ainsi qu'ils ont été reçus ci-devant, avec les droits privilèges & libertés qui leur ont été accordés. Nous leur promettons de les

assister & défendre, avec les armées de la république, contre toute possession injuste, & contre toute invasion des ennemis.

En excluant, rejetant & abolissant à perpétuité toute substitution ou investiture d'un nouveau successeur après la mort du présent duc Ferdinand, nous rompons, & annullons en même-tems, toutes les entreprises & pratiques qui ont été faites injustement contre nos mandats, ordres & défenses, & particulièrement la dernière assemblée illicite, avec tous les actes qui y ont été dressés, touchant une prétendue succession éventuelle : Et, en vertu de notre pouvoir suprême, & de la puissance immédiate de la république, nous déclarons, par une loi perpétuelle & irrévocable, toutes ces entreprises, pratiques & actes illicites, de nulle valeur & insubstans, sans qu'on en puisse jamais tirer aucun avantage.

Et, afin que les demandes & représentations des états de la province de Curlande, au sujet des affaires domestiques, & des arrangemens pris pour l'affermissement du bien intérieur & de la régence même, puissent être expédiées & terminées plus promptement à l'avantage d'un
chacun;

chacun; non
tous les états
saires de la

avec les pa

Trocko, no

miner lesdit

aussi pour f

vince, & e

rends & to

étrangères,

à la républ

tion & la co

Nous do

de juger pro

qui pourro

les droits d

missaires, &

avec l'autor

des deux na

qu'ils en ser

commissaire

mission, pa

aussi promp

Nous dé

de la présen

TOME

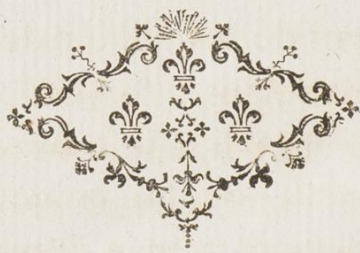
chacun ; nous nommons , du consentement de tous les états de la république , pour commissaires de la part du sénat , l'évêque d'Ermeland , avec les palatins de Mazovie , de Plosko & de Trocko , non seulement pour écouter & examiner lescdites demandes & représentations , mais aussi pour faire tous les réglemens de cette province , & en conséquence ajuster tous les différends & toutes les prétentions domestiques & étrangères ; avec ordre de faire rapport de tout à la république , afin d'en recevoir l'approbation & la confirmation à la prochaine diète.

Nous donnons pouvoir ausdits commissaires de juger promptement & de faire punir tous ceux qui pourroient s'opposer ou se rébellier contre les droits de la république , le pouvoir des commissaires , & la présente constitution. Enjoignons , avec l'autorité de la présente diète , aux généraux des deux nations de les assister de troupes , lorsqu'ils en seront requis : & voulons que lescdits commissaires ayant fixé le tems de ladite commission , par des lettres circulaires , ils l'exécutent aussi promptement qu'il leur sera possible.

Nous défendons en même-tems , par autorité de la présente diète , à tous les habitans du duché

de Curlande & de Sémigalle, & du territoire de Pilten, soit en général ou en particulier, d'entretenir aucune correspondance, négociation ou liaison avec les ministres étrangers; de faire quelques nouveautés, ou de fomenter des entreprises préjudiciables aux droits de la république, soit directement ou indirectement, sous quelque titre ou apparence que ce puisse être, sous peine de crime de lèse-majesté, de haute-trahison, & de toute autre punition, suivant la rigueur des loix; à quoi seront aussi sujets tous ceux qui seront découverts dans la suite être auteurs, complices & exécuteurs desdites conventions, conformément aux loix établies par le traité de Varsovie. *Signé*, FREDERIC AUGUSTE.

A Grodno.



MAURIC
dieu, duc d
chal des car
chrétienne,

SALUT. Les
de est remp
des gens, n

mauvaises i
la patrie de
verain, nou

toute notre a
toutes les for

en main, e
injustement c
& nos biens.

mes, que ce

R E S C R I P T

DU COMTE DE SAXE,

*par lequel il invite les Curlandois à prendre les
armes, & à venir le joindre.*

Du 18 août 1727.

MAURICE, comte de Saxe, par la grace de dieu, duc de Curlande & de Sémigalle, maréchal des camps & armées de sa majesté très-chrétienne, à nos amés & fidèles états & sujets, SALUT. Les troupes étrangères dont la Curlande est remplie aujourd'hui, contre tout droit des gens, ne permettent pas de douter de leurs mauvaises intentions; & le salut commun de la patrie devant être le premier soin d'un souverain, nous avons cru devoir nous servir de toute notre autorité ducale, pour concourir de toutes les forces qu'il a plu à dieu nous mettre en main, en dissipant un ennemi qui vient injustement & à main armée menacer nos vies & nos biens. Bien persuadés que nous sommes, que ce sont les hommes qui décorent les

Bb ij

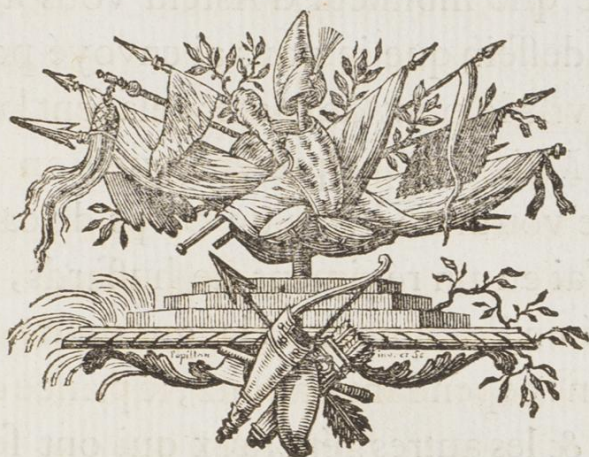
fouverains de leurs titres, mais que c'est dieu seul qui leur donne la puissance ; après avoir mis en lui toute notre confiance, & l'avoir imploré de tout notre cœur de s'intéresser à la justice de notre cause, nous avons mandé, enjoint & ordonné, enjoignons, mandons & ordonnons, par ces présentes signées de notre main & scellées du sceau de notre chancellerie, à tous nos sujets en état de porter les armes, de quel qu'état, profession, condition & qualité qu'ils soient, de s'armer incontinent, & de venir se joindre à nous dans l'isle d'Usmaiz, pour y prendre nos ordres. Nous invitons aussi la noblesse, après avoir donné l'exemple à leurs vassaux, en s'armant pour la défense commune, de se rendre auprès de nous, pour y conférer sur les moyens les plus prompts & les plus expédiens pour éloigner de nous les malheurs & les calamités dont nous sommes menacés. Pourquoi nous mandons à tous nos grands officiers, gouverneurs, capitaines généraux, capitaines particuliers, & baillifs, de tenir, chacun en droit foi, la main à la prompte exécution de notre présent rescript, qui sera lu, publié, & affiché dans toutes les villes,

A L'HISTO
 bourgades,
 obéissance,
 d'Usmaiz, l
 sept.



bourgades , châteaux , & villages de notre obéissance. **DONNE'** dans notre camp de l'isle d'Usmaiz, le dix-huit août mil sept cent vingt-sept.

Signé, MAURICE DE SAXE.



L E T T R E

DU ROI DE POLOGNE, AU COMTE DE SAXE,

Du 20 mai 1732.

Monsieur le comte de Saxe, j'ai reçu votre lettre du 10 du mois passé. Je ne suis point satisfait de ce que monsieur d'Asfeld vous a dit au sujet du dessein que je vous ai envoyé pour servir à couvrir le pont de Metz : cela sent la vieille routine. Mais il est à présent question d'autre chose. Je voudrois avoir un corps de cavalerie légère. J'ai eu un régiment de hussards, qui n'a pas brillé en Pologne dans la guerre de la confédération : cependant Bauditz, le prince de Weisenfeld, & les autres généraux qui ont servi en Flandre, disent des merveilles des hussards, & insistent pour que j'en fasse lever un régiment. Il m'est d'avis que des compagnies Walaques valent mieux. Les douze, que vous avez vues en Poméranie en 1713 ou 14, ont fort bien servi ; & j'ai oui parler avec éloge de celles que le roi de Suède avoit avec lui en Norwège. Ainsi je suis porté de préférence pour les Walaques ; d'autant plus qu'il m'est plus aisé d'en avoir, qu'ils sont

AL'HISTO
moins fuyers
font meilleu
font paroitr
gnies Walaq
aux compag
leur antipath
que l'on a dé
tu. Comme j
gnorance, je
là-dessus. Fa
termine pour
dont cette le
mon cher cor
ait en la saint

moins sujets à déserter, & que leurs chevaux sont meilleurs. Je crois que l'éloignement que font paroître mes généraux pour ces compagnies Walaques, vient de ce qu'elles ressemblent aux compagnies polonoises; & vous connoissez leur antipathie. J'ai remarqué que, toutes les fois que l'on a débattu cette matière, vous vous êtes tu. Comme je n'attribue point votre silence à l'ignorance, je vous soupçonne d'avoir quelque idée là-dessus. Faites-m'en part, avant que je me détermine pour la levée de cette cavalerie légère, dont cette lettre fait le sujet. Sur ce, je finis, mon cher comte de Saxe, priant dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Fait à Dresde.

Signé, AUGUSTE, ROI.



R É P O N S E

DU COMTE DE SAXE, AU ROI DE POLOGNE,
*avec les additions qu'il y a faites depuis, dans
 la copie qu'il en a laissée.*

Juin 1732.

SIRE,

Les derniè-
 res guerres
 m'ont four-
 ni des maté-
 riaux à notes
 que je prens
 la liberté de
 joindre à cet-
 te lettre.

Les trois ex-
 péditions des
 Moscovites
 en Crimée,
 & leurs trois
 campagnes
 en Valachie.

J'AI reçu la lettre que votre majesté m'a fait la grace de m'écrire le 20 du mois passé. Mon silence, sire, au sujet de la cavalerie légère, dans les conversations qui se sont tenues à ce sujet, étoit causé par la conséquence dont me paroît cet objet. Mais, puisque votre majesté me l'ordonne, j'en dirai ma pensée avec cette liberté militaire que votre majesté a la bonté d'exiger de ceux avec qui elle daigne s'entretenir des affaires du métier. Une armée, dénuée de cavalerie légère, ou qui n'en a pas suffisamment pour tenir tête à celle de l'ennemi, peut se comparer à un homme armé de toutes pièces, qu'on mettroit aux mains avec une troupe d'écoliers, qui

n'auroit

AL'HIST
 n'auroit po
 Cet Hercu
 hors d'haler
 sion. Si vo
 huffards pe
 elle se loue
 ranie; si ce
 en Norwèg
 parlent ave
 pereur; tou
 principe.

En 1713
 ranie douze
 rent des m
 voient aucu
 na la supér
 étoient tou
 fourages, n
 aisance & fa
 attaqués : il
 mens que no
 fussions en
 une parfaite
 fût dans leu
 guerre. Voi

TOME I

n'auroit pour armes que des mottes de terre. Cet Hercule seroit bientôt obligé de se retirer hors d'haleine, & couvert de honte & de confusion. Si votre majesté n'a pas été contente des hussards pendant la confédération dernière; si elle se loue des Walaques qu'elle a eu en Poméranie; si ceux du roi de Suède ont si bien fait en Norwège; & si les généraux de votre majesté parlent avec tant d'éloge des hussards de l'empereur; toutes ces choses, sire, viennent du même principe.

En 1713, votre majesté fit venir en Poméranie douze compagnies de Walaques, qui y firent des merveilles, parceque les Suédois n'avoient aucune cavalerie légère; ce qui nous donna la supériorité en campagne. Ces Walaques étoient toujours sur leurs grandes gardes: nos fourages, nos pâtures se faisoient toujours avec aisance & sans risque; les leurs étoient souvent attaqués: ils ne pouvoient faire de détachemens que nous ne le sçussions, & que nous ne fussions en état de les battre; ils étoient dans une parfaite ignorance des nôtres, quoique ce fût dans leur propre pays que nous fissions la guerre. Voilà, sire, ce que cause la supériorité

en campagne ; & à partie égale , on ne doit l'attribuer qu'à la cavalerie légère.

Monſieur le comte de la Marck, qui eſt ambafſadeur en Eſpagne, peut en dire des particularités, en ayant été témoin.

Le roi de Suède ſentit cette conſéquence , & fit venir de Turquie quelques compagnies Walaques, qui pensèrent être la cauſe de la ruine des Danois en Norwège ; parceque les Danois n'avoient aucune cavalerie légère.

Les généraux de votre majeſté l'ont engagée par la fuite à renvoyer ces douze compagnies Walaques, & à faire lever un régiment de huffards dont elle n'a pas cru avoir lieu d'être contente pendant la confédération en Pologne de l'année 1715. La raiſon en eſt évidente : c'eſt que toute la cavalerie polonoïſe eſt cavalerie légère ; & que, huffards contre huffards, le nombre doit avoir la ſupériorité.

Auſſi ai-je vu nos huffards ne pas oſer aller à mille pas au-delà de nos grandes gardes : & , quand on faiſoit un détachement pour les foutenir, ce détachement étoit peu après inveſti par les Polonois, & revenoit quelquefois de pluſieurs lieues en combattant. Nos fourages étoient ſouvent inquiétés, nos convois & nos équipages toujours attaqués dans les marches ; & l'on paſſoit ſa vie ſous les armes, ſans nulle nouvelle

AL'HISTOIRE
de l'ennemi, c
à la longue,
choſes les plu
Les généraux
de nouveau,
fards, parceq
dre : c'eſt, à l
que la guerre
François n'en
peneur en a t
armées. Cela
eu cette ſupér
qui, à la conf
de grande im
importe beau
de la campag
courent toujo
ſe montre à c
qu'eux ; & ſ'il
pas pour le ba
leurs, les huffar
lement à la vue
qui ſe paſſe da
ment, ils en a
vie ; ſ'il y a u

de l'ennemi, que lorsqu'on le voyoit : ce qui, à la longue, ruine une armée. Il semble que les choses les plus évidentes le cèdent aux usages. Les généraux de votre majesté vous proposent de nouveau, sire, la levée d'un corps de hussards, parcequ'ils en ont senti l'utilité en Flandre : c'est, à la vérité, le triomphe des hussards que la guerre contre la France, parceque les François n'en ont qu'une poignée, & que l'empereur en a toujours cinq ou six mille dans ses armées. Cela fait que les armées impériales ont eu cette supériorité en campagne, dont je parle, qui, à la considérer superficiellement, n'est pas de grande importance ; mais qui, dans le fond, importe beaucoup. Car, si l'on n'est les maîtres de la campagne, les détachemens que l'on fait courent toujours risque d'être battus : si l'ennemi se montre à ces détachemens, il sera plus fort qu'eux ; & s'il est plus foible, ils ne le trouveront pas pour le battre, parcequ'il sera averti. D'ailleurs, les hussards de l'empereur sont perpétuellement à la vue des grandes gardes, & voient ce qui se passe dans le camp. Si l'on fait un mouvement, ils en avertissent sur le champ, & très-vîte ; s'il y a un parti de cavalerie dehors, ils le

Le détachement de M. de Cerizy, pendant le siège de Philibourg ; & celui de M. Berechini auprès de Mayence, après le siège de Philibourg, en 1734.

découvrent : au lieu que les leurs rodent à l'entour d'une armée françoise en toute fureté ; ce que les François n'oseroient hazarder, parceque leur cavalerie légère ne leur donne pas cette supériorité en campagne, si utile & si nécessaire. D'ailleurs, ces huffards ramassent tous les déser-teurs, & font prisonniers tous ceux qui s'écartent des armées françoises. Les mêmes raisons font que les espions ne passent qu'avec peine, & que les Allemands ne sçauroient déserter si facilement ; de manière que les nouvelles ne doivent pas être fréquentes dans les armées françoises, & l'on n'en sçauroit avoir trop souvent. Ils ont encore une facilité par là, qui est d'envoyer des officiers entendus avec ces huffards, qui regardent, avec des yeux de maîtres, les postes & les positions ; & peuvent former, sur l'inspection des lieux, des projets dangereux aux armées françoises.

L'affaire de
la Sechia.

L'affaire de Luzara, en 1702, en est un exemple inoui. Toutes les guerres de l'antiquité ne nous en fournissent aucun d'une armée embusquée de cent pas à l'autre, & qui guette le moment qu'elle soit entrée dans son camp & qu'elle ait quitté ses armes, pour l'attaquer.

A L'HISTOIRE
Mais les huffards
mêmes avant
ci leur font fu
té. Aussi ai-je
que nous ne
n'avions nulle
huffards, tant
grandes gardes
car l'on peut to
véniens, lorsq
mille hommes
pas la supérior
toute l'armée
mande paye d
court pour fa
marche comm
cette supérior
A tous ces i
ter un bon ren
nemi un nomb
parceque cette
tité de substan
cavalerie le jou
sçauroit compt
même dangerer

Mais les huffards de l'empereur n'ont pas les mêmes avantages avec les Turcs, parceque ceux-ci leur sont supérieurs en nombre & en légèreté. Aussi ai-je vu, quand j'ai été en Hongrie, que nous ne marchions qu'à tâtons, que nous n'avions nulle nouvelle des Turcs; & que ces huffards, tant vantés, n'osoient pas quitter les grandes gardes de vue: ce qui est très-dangereux; car l'on peut tomber dans bien des sortes d'inconvéniens, lorsqu'on n'est informé de rien. Dix mille hommes feront croire à un général, qui n'a pas la supériorité de la campagne, que c'est toute l'armée des ennemis, si celui qui commande paye d'effronterie, & l'arrêteroient tout court pour faire sa disposition: en tout, l'on marche comme des aveugles, lorsqu'on n'a pas cette supériorité de la campagne.

A tous ces inconvéniens, ce n'est pas consulter un bon remède, que celui d'opposer à l'ennemi un nombre supérieur de cavalerie légère; parceque cette cavalerie consomme une quantité de subsistance, & ne rend pas plus fort en cavalerie le jour d'un combat, parceque l'on ne sçauroit compter sur elle pour la solidité. Il est même dangereux de l'avoir à ses côtés en grand

L'affaire de
monsieur de
Vallisa Caëf-
ka, 1739.

Retraite de
monsieur de
Konigzeg du
Seraglione,
1735.

Le roi étoit
à cette ba-
taille.

nombre : nous ne l'avons que trop éprouvé en Pologne, dans la guerre contre les Suédois; & ils s'en font mal trouvés eux-mêmes à la bataille de Calich, comme votre majesté sçait très-bien. Il faut donc avoir recours à d'autres moyens. Les François ont cru remédier par des compagnies franches. On les met dans des châteaux aux environs des camps; de là, elles font quelques courses : mais comme elles ne font pas mieux montées que les dragons, elles ne s'éloignent guères des postes qu'elles occupent, & il faut peu de choses pour les masquer. Cela donne un peu plus d'aisance; mais le remède n'est pas suffisant.

Il n'y a pas de souverain en Europe qui soit mieux en état de faire une excellente cavalerie légère, que votre majesté. Ses troupes sont accoutumées, depuis vingt-six années de différentes guerres, à combattre contre de la cavalerie légère, & à ne se point effrayer du nombre. Car, avec les Turcs, les Hongrois, les Tartares & les Polonois, c'est le point; il n'y a qu'à tenir ferme: & c'est l'impossibilité de fuir avec nos gros chevaux, qui nous a appris cette méthode. Que l'on mette ces hommes-là sur des chevaux vîtes,

AL'HISTOIRE
qu'on les accout
qu'ils auront br
l'ennemi cette
dans l'impunit
j'en donne une
Au camp de
de Vendôme, e
noient tous les
assez grand no
que projet dan
être défait de c
lerie, espagnol,
tôt, s'il vouloit
régiment espa
gné de-là. Mon
régiment espa
l'armée. On le
on les embusqu
des gardes.
Le lendemain
ordinaire. Tout
la main sur les h
joignit; & les E
épées, en firent
leçon les corrig

qu'on les accoûtre légèrement; & je me persuade qu'ils auront bientôt ôté à la cavalerie légère de l'ennemi cette impertinence qui ne consiste que dans l'impunité & la facilité de fuir. Il faut que j'en donne une preuve. La voici:

Au camp de en Italie, monsieur de Vendôme, excédé de ce que les hussards venoient tous les jours à la tête de son camp en assez grand nombre, & roulant peut-être quelque projet dans sa tête, dit qu'il voudroit bien être défait de cette race là. Un officier de cavalerie, espagnol, lui dit qu'il l'en délivreroit bientôt, s'il vouloit permettre que l'on fît venir un régiment espagnol à l'armée, qui n'étoit pas éloigné de-là. Monsieur de Vendôme y consentit. Le régiment espagnol arriva le même soir dans l'armée. On leur fit mettre les paquets bas, & on les embusqua avant le jour derrière les grandes gardes.

Le lendemain, les hussards reparurent à leur ordinaire. Tout d'un coup ce régiment, baissant la main sur les hussards par différens endroits, les joignit; & les Espagnols, avec leurs longues épées, en firent une grande destruction. Cette leçon les corrigea si bien, que l'on ne vit plus

de huffards de toute la campagne. Cela fait suffisamment connoître qu'ils ne s'approchent que lorsqu'ils croient le pouvoir faire impunément. Dans la retraite, ils ne sçavent que fuir ; & il faut combattre & se retirer doucement. C'est ce que sçavent faire les troupes de votre majesté. Cent chevaux se retireront devant une multitude de cette cavalerie légère : une longue continuation d'événemens le leur a appris, & cela a passé en principes dans l'esprit du soldat.

Si votre majesté approuve mes réflexions sur ce sujet, il faudroit choisir dans toutes les troupes mille hommes de la plus petite taille ; en prendre des officiers dont la valeur, l'expérience & l'intelligence fussent bien reconnues, pour les commander ; en composer douze compagnies, ce qui feroit environ la troupe à quatrevingt : quand il en faudroit trente hommes, elle resteroit encore à cinquante ; ce qui fait toujours une troupe de cavalerie, comme on les envoie à la guerre dans tous les services réglés.

J'ai dit qu'il faut choisir les plus petits hommes, parcequ'on a souvent éprouvé qu'un cheval qui fera trente-lieues d'une heure de chemin dans un jour, sous un homme qui ne pèsera

AL'HISTOIRE
fera que 120 à
naire d'un ho
n'en fera à pe
de 150 à 180
100 à 150 pa
doivent être ex
l'accoutrement
jesté peut les a
marchands Wa
kis, du Bougi
mêlie, enfin,
sont infiniment
& mieux corlé
ne seront pas p
qu'on emploie
Les avantag
d'un pareil cor
que ce soit de
solidité de ses
bien, soit à pie
pas qu'elle fasse
que, s'ils sont ob
aux escortes, à
grandes gardes,
ne seront pas en
TOME II.

fera que 120 à 130 livres, qui est le poids ordinaire d'un homme de cinq pieds deux pouces, n'en fera à peine que la moitié sous un homme de 150 à 180; & pour sa vitesse, il s'en faudra 100 à 150 pas sur mille. Toutes leurs armes doivent être extrêmement légères, ainsi que tout l'accoutrement. Quant aux chevaux, votre majesté peut les avoir fort bons, en les tirant des marchands Walaques qui en amènent aux Otakis, du Bougiac, de la Bessérabie, de la Romélie, enfin, de tous ces Turcs d'Europe, qui sont infiniment meilleurs, plus vîtes, plus grands & mieux corsés que les chevaux hongrois, & ne feront pas plus chers que ceux de Holstein qu'on emploie dans la cavalerie saxone.

Les avantages que votre majesté peut tirer d'un pareil corps sont très-grands : car, quoique ce soit de la cavalerie légère, elle aura la solidité de ses meilleurs régimens; & se battra bien, soit à pied, soit à cheval. Mais il ne faut pas qu'elle fasse de service dans l'armée; parceque, s'ils sont obligés aux tentes, aux marches, & aux escortes, à camper en ligne, à donner aux grandes gardes, & à fourager avec l'armée, ils ne feront pas en état de remplir ce à quoi on les

destine. Tout leur service journalier ne doit consister qu'en une troupe de cinquante, qu'ils doivent donner pour les promenades & les courses du général. Mais ils doivent tous les jours avoir plusieurs partis dehors pour battre l'estrade, selon que le général le leur indiquera : & lorsque le colonel voudra faire quelque entreprise, il doit en demander la permission au général, & l'exécuter selon ses propres lumières ; & l'on ne doit pas le gêner sur les moyens. Bien des généraux n'entreprennent point des choses très-faisables, parcequ'ils croient que leur réputation est engagée au succès, ce que l'on évite par ce moyen. C'est pourquoi je voudrois qu'on appellât ce régiment, *des volontaires*, qui répond à l'idée des compagnies franches. Quand l'armée marche, ils doivent marcher avec les campemens, pour battre & découvrir le pays. Si le terrain ne le permet pas, on doit leur laisser le choix du chemin, pourvu qu'ils ne tombent point dans la marche de l'armée ; & il vaut mieux pour eux qu'ils fassent un détour de quelques lieues que de marcher dans l'armée.

On doit leur laisser le choix du terrain, pour se camper aux environs de l'armée, quand le

L'HISTOIRE
 quartier-maître
 de l'eau
 sec. Toutes ce
 tel régiment,
 de grands serv
 ré ou château
 mée, l'on peu
 général est tra
 gère n'oserait
 L'attaquer, se
 seroit soutenu
 cela ne s'entrep
 fâcheuses suites
 Moskolini en I
 Wirtemberg fi
 nêtes gens. Ma
 gressions; elles
 un pareil corps
 vaincue, il ne
 moment de la gr
 les corps nouvea
 aucune consistan
 avoir trop; & c
 inutilement, &c.
 Le reste de ce

quartier-maître est assigné, celui de la proximité de l'eau, du bois, des pâtures, un terrain sec. Toutes ces choses font la conservation d'un tel régiment, & le maintient en état de rendre de grands services. S'il y a quelque bourg muré ou château à une lieue sur le front de l'armée, l'on peut y jeter ce régiment. Alors le général est tranquille; car aucune cavalerie légère n'oseroit venir entre ce poste & l'armée. L'attaquer, seroit une grosse affaire; parcequ'il seroit soutenu aussitôt par les piquets de l'armée: cela ne s'entreprend point sans s'exposer à de fâcheuses suites, témoin l'affaire de la cassine de Moskolini en Italie, où le prince Alexandre de Wirtemberg fit tuer inutilement bien d'honnêtes gens. Mais je tombe toujours dans les digressions; elles viennent de l'utilité dont je crois un pareil corps. Si votre majesté en étoit convaincue, il ne faudroit pas qu'elle attendît le moment de la guerre pour le former, parceque les corps nouveaux que l'on fait de recrues n'ont aucune consistence, & que celui-ci n'en sçauroit avoir trop; & ce seroit prodiguer de l'argent inutilement, &c.

Les deux
affaires de
Colonne,
1734.

Le reste de cette lettre contenoit un détail de

D d ij

l'armement, de l'habillement & du traitement, que j'ai cru superflu d'ajouter à cette copie.

Addition à la lettre précédente, dans la copie qu'en a laissée monsieur le comte de Saxe.

MA lettre fut montrée, & critiquée par tous les généraux : mais j'ai tout lieu de croire qu'elle avoit été agréable au roi, par la réponse qu'il me fit, & par la levée du régiment, qui fut commencée. Sur ces entrefaites, le roi mourut ; & l'électeur de Saxe la fit continuer. Mais, au lieu d'un que j'avois jugé suffisant, vu la proportion des troupes, on en forma deux, dont l'un fut confié à monsieur Sibeliski, & l'autre à monsieur de Milekau ; deux officiers dont la réputation n'est pas équivoque. L'on tira dans toutes les troupes des subalternes à proportion ; & les soldats de petite taille n'ayant pas pu suffire, l'on y joignit environ six cent chasseurs ; & l'on nomma ces deux régimens *chevaux-légers*. Ils ont, pour ainsi dire, fait toute la besogne en Pologne : mais l'action la plus remarquable a été celle dont je vais faire le récit.

Le palatin Tarlo étoit maréchal de la confé-

L'HISTOIRE
 dération pour
 pouvoit avo
 hommes des tr
 la Saxe étoit m
 troupes saxonn
 tout le long d
 Tarlo crut qu'
 valon dans la
 un poste de ce
 de Saxe-Weiff
 & qui ne crut
 bien garnies
 causer un défo
 ce pour arrive
 vingt-quatre l
 hâte les deux
 environ douze
 sante, força c
 Tarlo, qui av
 d'un jour pour
 taqua, le défit,
 lieues. Le palat
 gages : le reste
 latin ne se sau
 quante homme

dération pour le roi Stanislas de Pologne, & pouvoit avoir vingt-deux à vingt-trois mille hommes des troupes de la république. Comme la Saxe étoit médiocrement gardée, & que les troupes saxones étoient en différens quartiers tout le long de la Vistule, monsieur le palatin Tarlo crut qu'il lui seroit aisé de faire une invasion dans la Saxe jusqu'à Carga, où il y avoit un poste de cent cinquante hommes. Le prince de Saxe-Weissenfelds, qui jugea de son dessein, & qui ne crut pas les frontières de la Saxe assez bien garnies pour l'empêcher d'entrer & d'y causer un désordre affreux, fit assez de diligence pour arriver à Posen en Pologne, qui est à vingt-quatre lieues de Carga. Il y ramassa à la hâte les deux régimens de chevaux-légers, & environ douze cent hommes de cavalerie pesante, força de marche, & joignit le palatin Tarlo, qui avoit été obligé de retarder la sienne d'un jour pour prendre le poste de Carga. Il l'attaqua, le défit, & le poursuivit pendant trente lieues. Le palatin y perdit son canon & ses bagages : le reste fut si bien dispersé, que le palatin ne se sauva qu'à grande peine avec cinquante hommes à Konisberg. Cela donna le

dernier coup à la guerre de Pologne. Les douze cent chevaux saxons ne se trouvèrent qu'au premier choc, parcequ'ils ne purent jamais joindre les chevaux légers, qui ne cessèrent de tuer & de poursuivre pendant deux jours : &, comme il se faisoit des embarras dans les défilés que les Polonois étoient obligés de passer, la tuerie y fut grande.

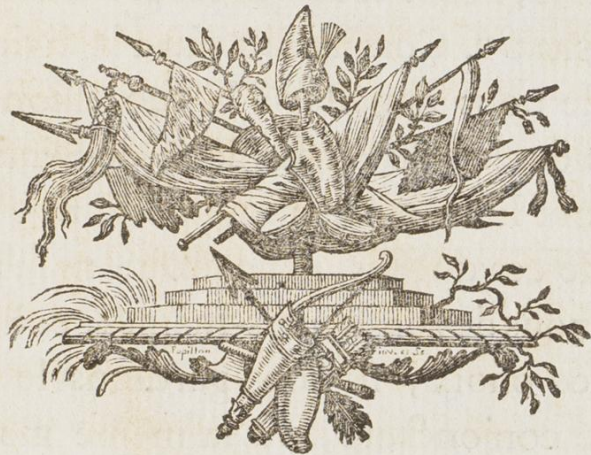
Les troubles pacifiés en Pologne, le roi Auguste fut obligé de renvoyer les troupes saxones dans leur pays; & ne pouvant, selon les constitutions du royaume, garder que quatorze cent saxons pour sa garde, il donna la préférence à ces deux régimens de chevaux-légers sur le reste de ses troupes saxones. Ils furent réduits à six cent chacun; le reste fut renvoyé en Saxe, avec les troupes saxones, & l'on y joignit deux cent gardes du corps; ce qui fait ensemble quatorze cent qui composent actuellement sa garde. C'est un de ces deux régimens remis à mille hommes que je propose.

Le palatin Tarlo est à Paris. On peut lui demander des circonstances du fait qui le regarde. A son défaut, toute la Pologne en peut rendre témoignage.

Au mois d'a
de France d'a
service du roi,
loit bien me l
vingt-cinq livr
tout, depuis le
à mes frais la c



Au mois d'avril 1740, je propofai à la cour de France d'amener un de ces deux régimens au fervice du roi, parceque le roi de Pologne vouloit bien me le donner. Je ne demandois que vingt-cinq livres par mois, pour remonte & pour tout, depuis le colonel jufqu'au tambour, faifant à mes frais la conduite jufqu'à Landau.



P R O T E S T A T I O N

D U C O M T E D E S A X E

*contre toute élection faite ou à faire d'un duc de
Curlande à son préjudice.*

Du 5 mai 1741.

Nous, MAURICE DE SAXE, duc de Curlande & de Sémigalle, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, SALUT. Comme il a plu à la divine providence de nous appeller à la succession éventuelle des duchés de Curlande & de Sémigalle, par le choix libre & unanime de la noblesse & des états de ces duchés, nous croirions manquer à ce que nous devons à nous-mêmes, & à l'honneur de ce choix, si nous gardions le silence dans cette conjoncture, où la même main qui avoit mis un usurpateur en notre place, se dispose, après l'en avoir fait descendre, de confirmer cette première violence par une seconde, & à la revêtir des formalités apparentes d'une élection.

La Curlande, en possession pendant plusieurs siècles du droit de choisir ses souverains dans la
personne

personne des g
 que, effraye
 l'ambition des
 à propos de se
 & de la répu
 pouvoir à Got
 de traiter avec
 logne; & dan
 tard demeurero
 sous le titre de
 la souverainete
 tuité.

La Curlande
 blique de Polo
 rain immédiat
 jouir de tous se
 conserver à jam
 gouvernement.
 ment solennel
 fié par la républ

En 1726, le g
 le dernier des de
 fit songer la Pol
 palatinats, & à la
 publique. Mais le

personne des grands-mâtres de l'ordre Teutonique, effrayée en 1561 de la puissance & de l'ambition des grands-ducs de Moscovie, jugea à propos de se mettre sous la protection du roi & de la république de Pologne : elle donna pouvoir à Gottard Kettlers, alors grand-mâitre, de traiter avec Sigismond-Auguste, roi de Pologne ; & dans ce traité, il fut établi que Gottard demeureroit prince souverain de Curlande, sous le titre de duc ; & que ce titre passeroit, avec la souveraineté, à ses descendans mâles à perpétuité.

La Curlande s'unit ainsi elle-même à la république de Pologne, mais comme fief souverain immédiat ; pour, à l'abri de cette union, jouir de tous ses anciens droits & privilèges, & conserver à jamais sa liberté, & la forme de son gouvernement. Ce traité fut confirmé par le serment solennel de Sigismond-Auguste, & ratifié par la république.

En 1726, le grand âge du duc Ferdinand, le dernier des descendans de Gotthard Kettlers, fit songer la Pologne à diviser la Curlande en palatinats, & à la réunir immédiatement à la république. Mais les états de Curlande, justement

allarmés d'une réunion si contraire au traité d'union, & qui sapportoit les fondemens de leur liberté & de leur religion, & menacés en même tems, par une autre puissance aussi voisine que redoutable, de recevoir un maître les armes à la main, songèrent à choisir un successeur au duc Ferdinand, pour ôter tout prétexte de violence.

La noblesse & les états de Curlande jettèrent alors le choix sur nous; & s'étant convoqués en diète générale à Mittaw le 5 juillet 1726, ils nous déférèrent, par leurs suffrages unanimes, la succession éventuelle de ces duchés. Par l'acte le plus authentique, ils nous choisirent pour être leur souverain après la mort du duc Ferdinand; & par des liens mutuels & indissolubles, nous nous donnâmes à eux comme ils se donnèrent à nous; & le diplôme de notre élection est peut-être, de tous les titres qu'un souverain peut produire, le plus légitime & le plus inviolable.

L'honneur d'un tel choix ne nous avoit point empêchés de voir les dangers qui y étoient attachés: mais nous ne nous étions crus que plus obligés à les partager avec des peuples qui nous donnoient une aussi grande marque de confiance;

AL'HISTOIRE
 & nous avio
 ouvrant les ye
 cerait à des
 souffriroit jam
 tre forcément,
 L'événement
 & les intérêts p
 justice & l'inté
 Pologne, attac
 bles encore au
 nôtres, nous fu
 tité, & de nous
 où nous aurio
 avions pu le fa
 ce ne fut qu'ap
 rent confirmé
 me de notre él
 qu'ils pouvoien
 de leur premier
 ce de leur affect
 Il ne nous rest
 unique recours
 forcée qui fut fa
 landois par les R
 voie même nous

& nous avons lieu de croire que la Pologne, ouvrant les yeux sur ses propres intérêts, renonceroit à des prétentions mal fondées, & ne souffriroit jamais que la Curlande reçût un maître forcément, d'une main étrangère.

L'événement fait voir tout ce que la passion & les intérêts particuliers ont de force contre la justice & l'intérêt général. Abandonnés par la Pologne, attaqués par la Russie, & plus sensibles encore aux malheurs de la Curlande qu'aux nôtres, nous fumes obligés de céder à la nécessité, & de nous arracher malgré nous d'un pays où nous aurions versé tout notre sang, si nous avions pu le faire avec la moindre utilité : mais ce ne fut qu'après que les états de Curlande eurent confirmé dans une seconde diète le diplôme de notre élection, seule & dernière preuve qu'ils pouvoient donner à l'Europe de la liberté de leur premier choix, & à nous de la constance de leur affection & de leur attachement.

Il ne nous restoit que la voie des protestations, unique recours des foibles, contre l'élection forcée qui fut faite ensuite, & arrachée des Curlandois par les Russes à main armée : mais cette voie même nous fut fermée par la puissance de

nos ennemis. Les personnes que nous envoyâmes pour protester contre l'élection violente du comte de Biron, furent écartées ou enlevées : & il ne nous resta pas même la faculté de faire entendre nos représentations.

Comme ce seroit autoriser en quelque manière l'injustice qui nous a été faite, & qu'on veut aujourd'hui confirmer par une autre, si nous gardions le silence ; ce seroit manquer aussi à ce que nous devons à nous-mêmes, & à l'acte solennel qui nous lie pour jamais à la Curlande, & qui lie la Curlande à nous : ce seroit renoncer au plus légitime de tous les titres, qu'aucun consentement extorqué ne peut anéantir, & qu'aucun laps de tems ne sçauroit prescrire.

C'est pour ces causes, qu'en attendant qu'il plaise à dieu nous faire rendre la justice qui nous est due, nous protestons ici, à la face de toute la terre, contre toute élection faite ou à faire d'un duc de Curlande à notre préjudice, comme étant nulle de plein droit. Nous déclarons enfin que nos ennemis seront seuls responsables devant dieu de la violence qu'ils font à la Curlande & à nous : & nous réservant tous nos droits, qui sub-

L'HISTOIRE
 ment, & qui f
 tier, nous avo
 de nos armes,
 tion, pour le
 fera. Fait à Pa

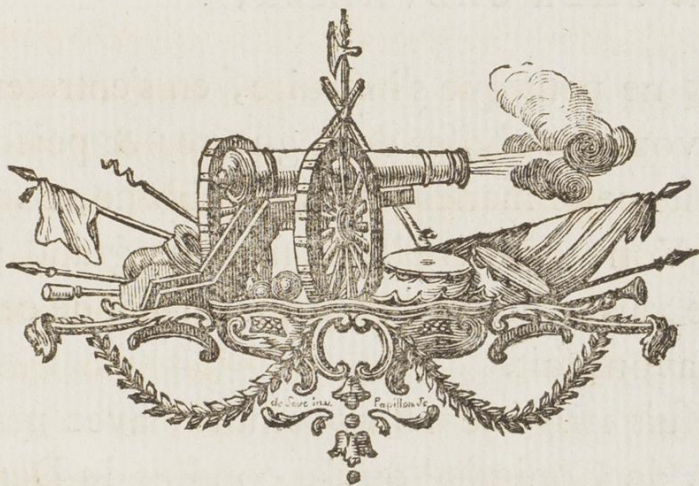
Signé,



fistent, & qui subsisteront à jamais dans leur entier, nous avons apposé à ces présentes le sceau de nos armes, & joint le diplôme de notre élection, pour le tout être publié par-tout où besoin sera. Fait à Paris, ce 5 mai 1741.

Signé, MAURICE DE SAXE.

Et plus bas, DE PAULI.



L E T T R E

DU COMTE DE SAXE, AU CHEVALIER FOLARD,

dans laquelle il lui fait part des lettres de l'électeur de Bavière, & des réponses qu'il avoit faites à ce prince, concernant l'entreprise sur Prague.

Du 28 novembre 1741.

MON CHER CHEVALIER,

ON ne peut que s'instruire, en s'entretenant avec vous des choses de la guerre; & personne ne traite cette matière dans le sublime, comme vous. Votre dernière lettre m'a fait grand plaisir. Je vais continuer à vous informer de ce que nous avons fait.

Je suis arrivé le 18 novembre, avec ma réserve, de Conigfaal où j'ai conduit du Danube l'électeur de Bavière. Le 20, les Saxons nous ont joint au nombre de vingt mille hommes des plus belles & des plus lestes troupes. Le corps de monsieur de Gassion se rendit aussi le même jour devant Prague. De manière que j'étois à la

L'HISTOIRE
doite, mon
teur s'est rend
tillerie saxon
lieues derrière
pour l'amener
à reconnoître
suivante à l'éle

MONSEIGNEUR

» Je suis re
des Saxons, où
envoyé, & où
grenadiers &
toises de la pa
que l'attaque
par les troupe
rale m'avoit fa
je ne me suis re
ne me laissoit a
treprise. L'on m
que votre altess
de m'écrire, &
détachement d
gons, & cinq à

droite, monsieur de Gassion au centre où l'électeur s'est rendu, & les Saxons à la gauche. L'artillerie saxonne, pour le siège, est restée douze lieues derrière, à Boudine, faute de chevaux pour l'amener. Les premiers jours se sont passés à reconnoître la place. Le 22, j'écrivis la lettre suivante à l'électeur.

MONSEIGNEUR,

» JE suis revenu ici à deux heures du camp « des Saxons, où votre altesse électoral m'avoit « envoyé, & où j'ai passé la nuit avec cinq cent « grenadiers & quatre bataillons, à deux cent « toises de la palissade, pour attendre le moment « que l'attaque seroit commencée sur la droite « par les troupes françoises. Votre altesse électo- « rale m'avoit fait l'honneur de me le dire; & « je ne me suis retiré que lorsque l'arrivée du jour « ne me laissoit aucune espérance sur cette en- « treprise. L'on m'a remis, à mon arrivée, la lettre « que votre altesse électoral m'a fait l'honneur « de m'écrire, & où elle m'ordonne de faire un « détachement de mille maîtres, six cent dra- « gons, & cinq à six cent fantassins avec quelques «

» hussards , pour passer la rivière de Muldau , &
 » faire rentrer quelques cent mille rations de
 » fourages , pour en faire un magasin à Conig-
 » saal. J'obéirai à vos ordres , monseigneur. Mais
 » mon pont sur la Muldau n'est point établi , &
 » je courrois risque de perdre ces troupes , si el-
 » les étoient poussées; d'autant plus qu'il pourroit
 » se faire que l'avant-garde de M. Neuperg seroit
 » demain à notre hauteur. Ainsi , sans exposer
 » ce corps à un danger apparent , je ne puis l'en-
 » voyer de l'autre côté de la rivière : si les en-
 » nemis y font , ils feront supérieurs , & je ne
 » ferai rien rentrer des fourages demandés; &
 » s'ils n'y font pas , un détachement de trois cent
 » chevaux , qui a passé aujourd'hui avec mon-
 » sieur de Beauvau , fera venir les habitans à
 » l'obéissance , autant que les voitures du pays
 » pourront fournir à amener des fourages. Sur
 » quoi toutefois votre altesse électoral ne doit
 » pas douter : car elles sont toutes occupées au
 » transport desdits fourages , & à peine ai-je pu
 » assembler de quoi fournir à notre subsistance &
 » à celle des fourages.

» Je ne veux pas entretenir votre altesse élec-
 » torale des autres inconvéniens qui se trouvent
 à faire

L'HISTOIRE
 à faire ce détachement
 berté de passer
 détail sur notre
 Votre altesse
 souvenir, qu'étant
 berté de lui dire
 val sur le Danube
 deux côtés du p
 ce moyen, no
 Neuperg de se
 Tabor & à Prag
 de monsieur de
 le siège de cette
 osassent y app
 que, par cette
 conquête qu'el
 Autriche.
 Votre altesse
 se retirer des en
 dre à Budweis
 souviendra com
 nière démarche
 qu'elle se portât
 positions. Vous v
 de venir devant
 TOME II.

à faire ce détachement là : & je prendrai la liberté de passer tout d'un coup à un plus grand détail sur notre situation.

Votre altesse électorale aura la bonté de se souvenir, qu'étant à saint Polten, je pris la liberté de lui dire qu'il falloit se mettre à cheval sur le Danube, à Creins, & y fortifier les deux côtés du pont qui y étoit établi : que, par ce moyen, nous empêcherions monsieur de Neuperg de se porter au poste important de Tabor & à Prague; ce qui faciliteroit au corps de monsieur de Gassion & aux Saxons de faire le siège de cette ville, sans que les ennemis osassent y apporter le moindre obstacle; & que, par cette position, elle conserveroit la conquête qu'elle venoit de faire de la haute Autriche.

Votre altesse électorale a jugé à propos de se retirer des environs de Vienne, & de se rendre à Budweiss & de-là à Prague. Elle se souviendra comme j'ai combattu cette dernière démarche; & combien j'ai insisté pour qu'elle se portât sur Tabor, pour y établir les positions. Vous vous êtes pressé, monseigneur, de venir devant Prague : vous n'avez pas re-

» connu les lieux par vous-même ; & on a abandonné ce poste, fans nécessité, qui est d'une si grande importance, que la perte de la haute Autriche s'enfuivra, & que nous manquerons la conquête de la Bohème, si, par une conduite prompte, ferme & convenable, on ne répare cette faute.

» Nous avons ici près de quarante mille hommes. Il faut demain jeter nos ponts sur la Muldau, & marcher au-devant des ennemis qui s'avancent vers Prague. Avec un tel corps, nous ne devons rien redouter, & nous pouvons prendre des positions qui nous donneront tout le tems d'attendre le corps de monsieur de Leuville, & les Bavarois qui seront ici dans six jours : & alors nous serons supérieurs aux ennemis en nombre, & sans doute en qualité de troupes. La prise de Prague, celle de la Bohème, la conservation de la haute Autriche, & celle de ses propres états & de l'armée, seront une suite de cette démarche. Et j'ose s'en assurer que, si elle diffère de prendre ce parti, le manque de subsistance l'obligera bientôt d'abandonner la Bohème & de se retirer dans la Bavière, où le même défaut

AL'HISTOIRE
de subsistance
& les siennes.

Pardonnez,
la liberté de
mais je les ai
paru qu'on incl
der la Muldau ;
ver de plus fata

Je suis avec

Le 24, dan
m'envoya l'ord

Monsieur le
ser demain la
ra possible, pou
le faire avec pr
voir des nouve
ser à son alte
possible. Il tâch
ser des fourages
nigsaal, de mêm
Il prendra
dragons qui son
ce qui sera bien
mes, les équip

de subsistance fera périr les troupes françoises «
& les siennes. «

Pardonnez, monseigneur, si j'ose prendre «
la liberté de vous faire ces représentations : «
mais je les ai cru nécessaires, parcequ'il m'a «
paru qu'on inclinoit à se retrancher & à gar- «
der la Muldau; qui est ce qui peut nous arri- «
ver de plus fatal. «

Je suis avec respect, &c. «

Le 24, dans la nuit, son altesse électorale
m'envoya l'ordre suivant.

*Monsieur le comte de Saxe aura la bonté de pas-
ser demain la Muldau, le plus matin qu'il lui se-
ra possible, pour se poster jusqu'ou il croira pouvoir
le faire avec prudence : & ensuite, il tâchera d'a-
voir des nouvelles de l'ennemi, & de les faire pas-
ser à son altesse électorale, autant qu'il lui sera
possible. Il tâchera aussi de faire rassembler & pouf-
ser des fourages, grains & farines, au pont de Ko-
nigsaal, de même que la quantité de bœufs ci-jointe.*

*Il prendra avec lui toute la cavalerie & les
dragons qui sont à ses ordres, c'est-à-dire, tout
ce qui sera bien en état de marcher. Il laissera les
tentes, les équipages & les étendards. Il trouvera*

sept cent hommes d'infanterie commandés pour le suivre, dont quatre compagnies de grenadiers & cinq cent soldats, lesquels seront rendus au pont, vis-à-vis du camp de monsieur de Tessé, à neuf heures du matin, pour attendre ses ordres. Il fera donner le pain pour quatre jours à sa cavalerie & à ses dragons; & , s'il n'étoit pas en état de le faire fournir, il en feroit donner avis à monsieur de Séchelles, qui y suppléera.

Il emmènera avec lui un des deux maréchaux de camp, & restera au-delà de la Muldau, & le plus en avant qu'il le pourra, sans se commettre. Il passera aussi demain un détachement de douze cent chevaux, & quelque infanterie saxone, qui s'avanceront plus ou moins par le grand chemin, vers le collin de Cuttemberg. Monsieur le comte de Saxe aura la bonté de se concerter, & de donner de ses nouvelles à celui qui commandera ledit détachement, afin de pouvoir se couvrir, en cas de besoin.

Les hussards devant arriver demain ou après, ils iront joindre le détachement saxon, dont il en sera détaché deux cent pour aller joindre celui de monsieur le comte de Saxe. On envoie un double du présent ordre à monsieur le comte Rudovvski,

AL'HISTOIRE
pour qu'il se con-
prises.

Cet ordre ét
monsieur de Sé
substances & f
lui fis.

» J'AI RECU,
m'avez fait l'ho
votre mandem
donner un de v
avoue franchem
besogne-là, sur
manœuvrer & c
rivera vraisem
Chacun a son ta
der que le princ
contribuer le p
les ennemis ne j
d'arrêter leurs p
ger à se rassemb
de prendre cette
tiel, & occupera
Si, à la faveur
voit faire rentre

pour qu'il se conforme, de son côté, aux mesures prises.

Cet ordre étoit accompagné d'une lettre de monsieur de Séchelles, avec un détail pour les subsistances & fourages. Voici la réponse que je lui fis.

» J'AI reçu, monsieur, la lettre que vous «
 m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'enverrai «
 votre mandement. Mais vous auriez dû me «
 donner un de vos commissaires. Car je vous «
 avoue franchement que je n'entends rien à cette «
 besogne-là, sur-tout quand il est question de «
 manœuvrer & de voir les ennemis; ce qui ar- «
 rivera vraisemblablement demain, ou après. «
 Chacun a son talent. Je ne sçaurois me perfua- «
 der que le principal de ma mission soit de faire «
 contribuer le pays : le soin d'empêcher que «
 les ennemis ne jettent du secours dans Prague, «
 d'arrêter leurs premières troupes pour les obli- «
 ger à se rassembler, & nous donner le tems «
 de prendre cette place, me paroît plus essen- «
 tiel, & occupera mon peu de capacité. «

Si, à la faveur de mon expédition, l'on pou- «
 voit faire rentrer les bleds & les bestiaux que «

» vous desirez, je crois que ce seroit un avanta-
 » ge ; mais la situation est trop critique pour
 » m'en pouvoir occuper, & faire des démarches
 » en conséquence. Ainsi ayez la bonté d'en-
 » voyer avec moi un commissaire entendu, sur
 » qui cela roule. Faites-mieux : prenez Prague,
 » & vous aurez tout en abondance.
 » J'ai l'honneur d'être, &c. «

Je passai le 25 au matin le pont de la Mul-
 dau, entre Konigsaal & Prague, avec douze
 troupes de dragons, seize de carabiniers, douze
 de cavalerie, quatre compagnies de grenadiers,
 & huit cent hommes d'infanterie. Dès que j'eus
 passé le pont, je reçus un avis que quatorze mille
 hommes des troupes de la reine de Hongrie
 forçoient de marche, & devoient entrer dans
 Prague le lendemain 26, & qu'ils étoient suivis
 de toute l'armée des ennemis. Je pris sur le champ
 mon parti, & j'écrivis le billet suivant à l'élec-
 teur.

MONSEIGNEUR,

» Je viens d'apprendre que l'on doit jeter de-
 » main quatorze mille hommes dans la place. Il

A L'HISTOIRE
 ne nous reste d'
 Prague de vivre
 mes de garnison
 pour résister à
 par quatre côtés
 quoique très-nom-
 frayer. Ainsi, si
 faire deux attaq-
 côté, & l'autre
 poussé au-delà
 pose passer dans
 ferai une de mes
 sieur de Gassion
 ne convient pas
 marcherai au-
 de Hongrie : &
 retirerai, en la
 vers le pont des
 ra plus possible
 entre Konigsaal
 les Saxons de ne
 qu'ils pourroient
 ennemis qui me
 Je suis, avec r

ne nous reste d'autre ressource que d'attaquer «
 Prague de vive force. Les deux mille hom- «
 mes de garnison qui y sont ne peuvent suffire «
 pour résister à nos efforts, si nous l'attaquons «
 par quatre côtés; & la bourgeoisie armée, «
 quoique très-nombreuse, ne doit pas nous ef- «
 frayer. Ainsi, si votre altesse électorale veut faire «
 faire deux attaques aux Saxons, l'une de leur «
 côté, & l'autre par le détachement qu'ils ont «
 poussé au-delà de la Muldau, & que je sup- «
 pose passer dans le moment que je passe, j'en «
 ferai une de mon côté, & le corps de mon- «
 sieur de Gassion fera la quatrième. Si la chose «
 ne convient pas à votre altesse électorale, je «
 marcherai au-devant des troupes de la reine «
 de Hongrie: & alors que je serai poussé, je me «
 retirerai, en laissant Prague sur ma gauche, «
 vers le pont des Saxons; parcequ'il ne me se- «
 ra plus possible de repasser sur le pont qui est «
 entre Konigsaal & Prague. Il faut faire avertir «
 les Saxons de ne point trop s'éloigner, parce- «
 qu'ils pourroient être coupés par le corps des «
 ennemis qui me suivra. «

Je suis, avec respect, &c. «

En conséquence, je marchai à Kungratiz, & delà j'arrivai à deux heures après midi devant Prague, pour reconnoître où je ferois mon attaque. A peine m'avoit-on tiré quelques volées de canon, que je reçus ce billet de l'électeur.

Je remets à vous répondre plus en détail, monsieur. Je me bornerai à vous avertir que le pont des Saxons ne pourra être fait ni aujourd'hui ni demain; peut-être le sera-t-il ce soir: mais le plus sûr est de n'y compter qu'après demain 27. Je suis, avec la plus parfaite estime, monsieur, tout à vous.

Je répondis sur le champ ce qui suit:

MONSEIGNEUR,

» Puisque le pont des Saxons n'est point fait,
 » & qu'il ne peut l'être que demain, je marche
 » au-devant des ennemis sur le chemin de Ta-
 » bor, pour les arrêter le plus qu'il me sera pos-
 » sible. Il fait si froid, que la plume m'échappe
 » des' doigts, & que son altesse électorale aura
 » de la peine à lire mon écriture: je lui fais mes
 » excuses, & suis, avec respect, &c.

Sur

A L'HISTO
 Sur le char
 reposit avec
 de la Mulda
 se retrancher
 à-vis la tête
 lorsque je ser
 passer la riviè
 fanterie. Je re
 dratiz, que j
 poste de cava
 vant appuyer
 vins; & je p
 heures du soir
 teur.

Le pont de
 le comte de Sa
 pérons faire
 Carsthor, & c
 sse pas, elle p
 fera défilér à la
 pouvoir comme
 heures du mat
 fausse attaque
 heure devant, d
 TOME II.

Sur le champ, je renvoyai monsieur de Mi-repoix avec mille hommes d'infanterie au pont de la Muldau, que j'avois passé, avec ordre de se retrancher sur une hauteur qui se trouve vis-à-vis la tête de ce pont; dans l'intention que, lorsque je serois poussé, je pusse m'y retirer, & passer la rivière à la faveur du feu de cette infanterie. Je retournai avec ma cavalerie à Kundratitz, que j'avois reconnu pour un assez bon poste de cavalerie, pour y passer la nuit, pouvant appuyer ma droite & ma gauche à des ravins; & je pouffai des partis en avant. A six heures du soir, je reçus l'ordre qui suit de l'électeur.

Le pont des Saxons n'étant pas fait, monsieur le comte de Saxe ne peut pas s'y replier. Nous espérons faire une véritable attaque à la porte de Cartsthor, & de l'emporter : au cas qu'elle ne réussisse pas, elle passera pour une fausse attaque. On fera défiler à la nuit dans les défilés, à portée pour pouvoir commencer l'attaque sur les deux ou trois heures du matin : mais nous attendrons que la fausse attaque des François soit commencée une heure devant, de même que celle du comte de Saxe,

pour qu'on attire la plupart de la garnison vers ce côté là : car , du côté de Cartsthor , il y a mille hommes de piquet toutes les nuits. Ainsi il faudroit que , par les fausses attaques , on attirât tout vers ce côté là.

Au bas du billet étoit :

Je vous prie , monsieur , de vous conformer à ceci ; & d'attaquer , soit à faux ou véritablement , selon que vous le jugerez à propos , avec espérance de réussir ; & par conséquent , sans exposer mal-à-propos les troupes. A une heure après minuit , nous ferons de même ici.

Je fis sur le champ rappeler monsieur de Mirepoix. Je fis ramasser quelques échelles , & fis accommoder deux poutres avec des cordes , pour servir de béliers. Monsieur de Mirepoix arriva avec les mille hommes d'infanterie , & nous marchâmes sur le champ vers Prague.

Comme la partie que j'avois commencé à reconnoître étoit trop forte , étant la citadelle , je coulai tout du long jusqu'au Neuthor , qui est la seconde porte en-delà de la basse Muldau. Je fis ma disposition en marchant : & lorsque j'approchai de la ville , j'entendis l'attaque de

monsieur de
après minuit
distribuait le
je m'avançai
tenant colon
nous ferions
fossé , qui n'a
côté-là. Je tro
tion qui avoit
revêtu en bri
avec deux por
ce de platte-fo
les fumiers de
niveau du rem
l'attaque de m
nie , je n'eus pa
plus loin : & c
longues pour
de planter l'esc
polygone , à côt
la ville. Je dis à
ferois soutenir P
platte-forme vis
taquerois le pont
tournâmes aux tro

monsieur de Gassion. Il pouvoit être une heure après minuit. Je fis halte : &, pendant qu'on distribuoit les échelles, la poudre & les balles, je m'avançai avec monsieur de Chevert, lieutenant colonel de Beauce, pour reconnoître où nous ferions l'attaque. Je me coulois dans le fossé, qui n'avoit point de revêtement de ce côté-là. Je trouvai, auprès de Neuthor, un bastion qui avoit bien trente-cinq pieds de haut, revêtu en briques, un ravelin sur la courtine, avec deux ponts-levis. Vis-à-vis, étoit une espèce de platte-forme, formée par les gravois & les fumiers de la ville, qui étoit à peu près au niveau du rempart. Comme le tems me pressoit, l'attaque de monsieur de Gassion étant déjà finie, je n'eus pas le tems de reconnoître la place plus loin : & comme nos échelles étoient assez longues pour atteindre au cordon, je résolus de planter l'escalade dans le flanc du bastion du polygone, à côté de celui où étoit la porte de la ville. Je dis à monsieur de Chevert que je le ferois soutenir par un feu de protection de la platte-forme vis-à-vis, & qu'en même-tems j'attaquerois le pont-levis & le ravelin. Nous retournâmes aux troupes. Tout cela se fit dans un

si grand silence, que les sentinelles ne nous apperçurent pas. J'avois fait mettre pied à terre à six cent dragons & à quatre cent carabiniers. Il me restoit vingt troupes de cavalerie que je fis avancer sur la chaussée, pour les lâcher dans la ville au moment que j'aurois forcé la porte.

Les échelles furent distribuées aux premiers grenadiers. J'ordonnai au premier sergent d'y monter avec huit grenadiers, & de ne point tirer, quelque chose qui arrivât; mais de poignarder les sentinelles, s'ils pouvoient les surprendre, & de se défendre à coups de baïonette, s'ils trouvoient de la résistance sur le rempart. Chevert, avec les quatre capitaines de grenadiers, devoit suivre ce sergent; ensuite, les quatre compagnies de grenadiers, suivies de quatre troupes de dragons, & celles-là de quatre piquets d'infanterie; ce qui fut exécuté. Le sergent y monta, & les sentinelles ne s'en apperçurent qu'au moment qu'il fut sur le rempart. Alors le carillon commença. Les ennemis vinrent à la charge, tirèrent beaucoup, & croisèrent la baïonette avec nos grenadiers. Mais ceux-ci ne se défendoient qu'à grands coups de baïonettes, & tinrent bon jusqu'à ce que monsieur

de Chevert fut
quatre compa
qui devoient le
soit de monter
pouvoient supp
il en rompit be
concerter. J'en
dre à cette escal
pont & à la po
gons qui avoie
les huit troupes
mit à leur plac
terie qui restoi
tion. Dans le m
lin, que je m'a
avoit forcé le
m'abattit le por
ravelin fut aba
entrer à toutes
valerie, pour se
donné aux offic
valier qui met
de faire sabrer to
trouveroient ép
ne, les dragons

de Chevert fut monté, qui fut bientôt suivi des quatre compagnies de grenadiers, & par ceux qui devoient le suivre. Mais, comme on se pressoit de monter sur les échelles, & qu'elles ne pouvoient supporter le poids de tant d'hommes, il en rompit beaucoup; ce qui pensa tout déconcerter. J'envoyai un officier pour mettre ordre à cette escalade; & je me pressois d'arriver au pont & à la porte, avec les huit troupes de dragons qui avoient servi au feu de protection, & les huit troupes de carabiniers. J'ordonnai qu'on mît à leur place les quatorze piquets d'infanterie qui restoient, pour faire le feu de protection. Dans le moment que j'étois dans le ravelin, que je m'avançois vers la porte, Chevert avoit forcé le corps de garde par derrière, & m'abattit le pont-levis. Celui qui conduisoit au ravelin fut abattu au même moment; & je fis entrer à toutes jambes les vingt troupes de cavalerie, pour se jeter dans les rues. J'avois ordonné aux officiers de casser la tête à tout cavalier qui mettroit pied à terre pour piller, & de faire fabriquer tous nos soldats d'infanterie qu'ils trouveroient épars. J'en avois averti l'infanterie, les dragons & carabiniers, que j'avois fait

mettre pied à terre, pour empêcher le désordre & le pillage.

Ainsi nous entrâmes dans la ville. D'abord que les premières troupes eurent crié *vive le roi*, l'attaque des Saxons commença par un grand feu de part & d'autre. Je laissai huit troupes de dragons à la porte; & fis loger les piquets dans les maisons voisines. Je jettai sur le rempart deux troupes de dragons de chaque côté, pour assurer mes flancs; & je marchai, avec quatre compagnies de grenadiers & la cavalerie, droit au pont de Prague, pour favoriser l'entrée aux Saxons, dont l'attaque duroit toujours avec grande vivacité. En arrivant à la maison de ville, j'y trouvai le magistrat, qui me présenta les clefs de la ville: un moment après, vint un aide-de-camp du maréchal Ogilfi, qui me dit qu'il se rendoit mon prisonnier. Je m'avançai au pont, & je m'en assurai. Après quoi, je me rendis chez le maréchal Ogilfi, où, après avoir demandé à boire parceque je mourois de soif, & fait les premières civilités, je lui demandai un ordre pour le commandant de la citadelle, qu'il me donna. Sur le champ, je la fis occuper; & peu de momens après, les Saxons y entrèrent.

L'HISTOIRE
Prague est un
elle contient
& demie de tr
plus de vingt b
en deux mille
armés. Elle a é
grand père la p
ples qu'une vil
gois la nuit, &
Voilà une trop
lier; mais il a

P O S T

Je reçois, d
l'électeur, qui
truit du mouve
& qu'il n'y avo

Vous partirez,
re du jour, avec
que vous scache
gros corps de l'a
Forchiez, Duep
de Lorraine; qu'

Prague est une des grandes villes de l'Europe ; elle contient sept villes, & peut avoir une lieue & demie de traverse. Il faut, pour la défendre, plus de vingt bataillons. La garnison consistoit en deux mille hommes & six mille bourgeois armés. Elle a été prise le même jour que mon grand père la prit en 1640. Il n'y a point d'exemples qu'une ville ait été emportée par les François la nuit, & l'épée à la main, sans pillage. Voilà une trop longue lettre, mon cher chevalier ; mais il a fallu vous tout compter.

Signé, MAURICE DE SAXE.

P O S T - S C R I P T U M.

Je reçois, dans le moment, l'ordre ci-joint de l'électeur, qui vous fait voir que j'étois bien instruit du mouvement & des desseins des ennemis, & qu'il n'y avoit pas de tems à perdre.

Vous partirez, monsieur, demain matin à la pointe du jour, avec votre détachement. Il est nécessaire que vous sçachiez, pour votre instruction, que le gros corps de l'armée ennemie étoit aujourd'hui à Forchiez, Duespech & Beverschau, où étoit le duc de Lorraine ; qu'ils ont poussé en avant trois mille

Croates & quelque peu de cavalerie, qui devoient se jeter dans Prague, le jour même que nous l'avons emportée. Ainsi vous pouvez prendre vos mesures pour ne pas courir risque d'être coupé. En faisant occuper quelque poste par votre infanterie, vous pourrez toujours vous replier sur elle. Je suis, avec la plus parfaite estime, monsieur, tout à vous,



LETTRE

L E T T R E

DU COMTE DE SAXE,

AU MARÉCHAL DE BROGLIO,

1742.

MONSIEUR,

QUOIQUE mes avis n'aient point prévalu, je suis trop attaché au service du roi, pour garder le silence dans la conjoncture présente. L'idée d'aller sur l'Inn est une chimère. L'Inn n'est point une rivière que l'on puisse passer à la vue de vingt mille hommes qui n'ont que douze lieues de pays à garder. Le reste des ennemis remettrait le blocus devant Prague; & notre brave armée, qui y est, seroit prise. Je ne sçaurois vaincre la douleur que me cause une idée si affligeante. D'ailleurs, tous nos chevaux sont hors d'état d'aller, & l'armée périra de fatigue, surtout dans une saison aussi avancée que celle où nous sommes.

Il y auroit une position à prendre : ce seroit

TOME II.

H h

de cantonner derrière Nàab; la droite de notre armée au Danube, le quartier général à Amberg, & la gauche tirant vers Egra. Vous pouvez tirer vos subsistances par le Danube, Nuremberg & la Franconie. Les ennemis ne peuvent s'établir entre la Bohème & le Nàab, parceque le pays est trop pauvre pour qu'ils y puissent vivre. Ils feront donc obligés de subsister dans la Bohème, à une distance suffisante pour que vous puissiez être averti à tems de leurs mouvemens. Vous conservez ainsi une position qui en impose à toute l'Allemagne. L'événement de la guerre n'est point décidé, & tient tous les esprits en suspens. Enfin, si le roi veut que son armée se rapproche du Rhin, on a le tems de faire des magasins, des arrangemens, & des marches sur plusieurs colonnes, par cantonnement. Les princes d'Allemagne peuvent exiger de la reine de Hongrie, que son armée ne suive point la nôtre, pour éviter la ruine de leur pays; ce qui conservera nos troupes, & les mettra en état d'ariver en bon ordre sur le Rhin. Sans ces précautions, nous serons obligés de camper & de fourager. Nous réveillerons les habitans des pays par lesquels nous passerons, &

L'HISTOIRE
nous perdron
cru de mo
l'honneur d'é



nous perdrons notre armée. Voilà ce que j'ai cru de mon devoir de vous représenter. J'ai l'honneur d'être, avec respect, &c.

Signé, MAURICE DE SAXE.



L E T T R E

DU COMTE DE SAXE, AU CHEVALIER FOLARD,

De Deckendorff, le 28 décembre 1742.

IL y a bien longtems que je ne vous ai écrit, mon cher chevalier. Il y a longtems aussi que je n'ai reçu de vos lettres : mais c'est ma faute, & je vous l'avoue. J'ai été dans un mouvement continuel, & je me suis nourri de coulevres. Je n'aime pas à vous écrire des misères. Mon ame est trop franche & trop sincère, pour qu'elle ne coule pas par ma plume sur le papier, quand je m'entretiens avec vous ; & comme il est plus aisé de s'abstenir que de se contenir, je ne vous ai point écrit. Où êtes-vous ? Dans votre dernière lettre, vous m'écriviez que vous alliez à Avignon. Estes-vous resté à Paris ? & cette lettre vous y trouvera-t-elle encore ? Je suis à la gauche du Danube, & je commande en cette partie, depuis que notre armée a passé le Danube à Staracnhot. J'ai obligé les ennemis à quitter Oberaltac, & puis ce poste ici. Il est arrivé quelque chose d'assez plaisant dans cette manœuvre.

HISTOIRE
Comme je
ruffards & c
raltac & ici,
défilés ; com
jugé qu'ils ne
pour être ave
roient à mon
semblé assez
embarquer o
aller au cour
postes, & de
dorf ; afin de
qui y étoient
J'avois envo
férens partis
dre de se rap
mois. Je m'e
cavalerie av
attaquer les
long du Dan
leur attention
me laissai des
de Deckendo
me vit ; & j'ai
toit arrivé un

Comme je sçavois que les ennemis avoient des huffards & quelqu'infanterie légère, entre Oberaltac & ici, qui occupoient les passages & les défilés; comme ces postes étoient foibles, j'ai jugé qu'ils ne les avoient entr'eux & moi, que pour être avertis de ma venue, & qu'ils les vuideroient à mon arrivée. En conséquence, j'ai rassemblé assez de batteaux à Straubingen pour y embarquer onze bataillons, afin de me laisser aller au courant du Danube, de passer tous leurs postes, & de débarquer au-dessous de Deckendorf; afin de couper la retraite à deux bataillons qui y étoient, & afin que rien ne pût se sauver. J'avois envoyé le vingt-quatre du mois passé différens partis tout du long du Régem, avec ordre de se rapprocher du Danube le deux de ce mois. Je m'embarquai le deux, & j'envoyai ma cavalerie avec quelque peu d'infanterie pour attaquer les postes que les ennemis avoient le long du Danube à différens défilés, afin d'attirer leur attention de ce côté-là. Pendant ce tems, je me laissai descendre au courant, & la garnison de Deckendorf n'en fut avertie que lorsqu'elle me vit; & j'aurois complètement réussi, s'il n'étoit arrivé un accident à un bateau chargé de

quatre compagnies de grenadiers, qui se creva sur une souche; ce qui nous arrêta une heure, & a fait que nous ne sommes arrivés à Deckendorf que comme le jour finissoit. Et comme il subsiste encore dans la rivière des piles d'un pont que j'ai fait brûler cet été, je n'ai osé hasarder d'y passer dans l'obscurité avec cette flotte chargée de troupes: j'ai été obligé de débarquer au-dessus, ce qui a donné le tems à la garnison de sortir en confusion; mais ils ont laissé tous leurs équipages. Nous y avons fait quelque cent prisonniers, & les grenadiers se sont assez joliment mis en vaisselle d'argent. Ce n'est pas tout: ce poste servoit à couvrir des dépôts que les ennemis avoient tout le long du Danube, & que les mauvais chemins leur avoient empêché de traîner avec eux dans leur marche en venant de Bohême. Tous ces dépôts, tous ces postes, tous les équipages à qui ils servoient d'escorte, ont été effrayés de mes batteaux, & de cette manière prompte de voyager. Ils ont tous abandonné les rives du Danube, pour se jeter dans la montagne, où ils sont tombés dans les griffes de mes partis. Nous avons pris, dans un endroit, deux cent cinquante chariots & caissons; dans

un autre, 150000 rations de biscuit; dans un troisième, un pont sur haquet; dans un quatrième enfin, mille tonneaux de farine, des prisonniers par-tout; & enfin, tout le pays entre-ci & Passau a été nétoyé en deux jours. Ce n'est pas encore tout, mon cher chevalier; les ennemis avoient tiré tout le canon de Passau, & l'avoient fait remonter l'Inn, pour faire le siège de Bruneau. Ils l'ont renvoyé au plus vite à Passau, & y ont jetté une garnison; car ils n'y avoient laissé que six cent hommes. Voilà une bonne plaisanterie que je leur ai faite là: je suis sûr que cela vous réjouira. Ils m'ont renvoyé depuis deux mille hommes à Gravenau, à qui j'irai donner l'aubade un de ces jours, quand la rigueur du froid sera un peu tempérée. Adieu, mon cher chevalier. Aimez-moi toujours un peu, & soyez persuadé de ma tendresse pour vous.

Signé, MAURICE DE SAXE.



L E T T R E

DU MARÉCHAL COMTE DE SAXE, AU CHEVALIER
FOLARD.

Du camp fous Courtrai, le 11 août 1744.

J'AI reçu, mon cher chevalier, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois. Les marques de votre souvenir me flattent infiniment; & je m'estimerois heureux de vous avoir avec moi : mais vous sçavez, mon cher chevalier, que ces choses ne dépendent pas de nous. Je voudrois bien avoir dans mon armée plusieurs officiers (si cela se pouvoit) tels que celui qui défendit la cassine de Mascoliny, & je vous assure que j'en ferois grand cas.

Les ennemis ont eu intention de m'attaquer ici : mais, ayant sçu que j'avois fait regratter les anciennes fortifications, & mis quelques palissades au corps de la place, avec des barrières aux portes, ils se sont ravisés. Ils ont fait assez habilement une démarche fort imprudente en marchant par leur gauche &

me

me prêtant le flanc entre une rivière & moi, je veux dire l'Escaut. J'en fus avertis le soir ; & m'étant mis en marche à la pointe du jour pour les couper en deux , j'appris, au pont de pierre , à sept heures du matin, qu'ils avoient fini de passer le ruisseau à six, ayant marché toute la nuit. Ils sont allés camper dans la plaine de Cizoint. J'ai pourvu Lille de tout ce qu'il faut pour une bonne défense ; & je suis resté ici, les soupçonnant de vouloir m'obliger à rentrer sur nos terrains, pour que je ne mange plus le leur. J'ai envoyé monsieur Duchaila avec vingt-trois escadrons sous Lille ; & j'ai fait avancer sous Douai monsieur le comte d'Estrées, qui étoit à Maubeuge avec dix-huit, pour les tenir en bride, & les empêcher de passer avec des détachemens l'Escharpe & la Deulle pour faire des courses. Ce moyen m'a réussi jusqu'à présent : Aucune de leurs troupes n'a passé ces deux rivières, de crainte d'être coupée par ces deux corps.

Il y a huit jours que nous sommes dans ces positions. Je ne sçais par où cela finira. Ils ne sçauroient aller plus loin, & me laisser entre leurs foyers, qui sont à Tournes, & eux. Je subsiste pendant ce tems-là dans leur pays ; &

il me semble que cette défensive n'est pas trop mal.

Adieu, mon cher chevalier. Je vous embrasse de tout mon cœur : honorez-moi quelquefois de vos lettres.

Signé, MAURICE DE SAXE.



L'H
L
DU MA
A MON
au sujet d
roi l'a
l'hôtel
CONFOR
que vous
fuis rendu
cice aux c
semblés.
Le dét
Bombelle
mieux, &
L'exercice
me plaît in
amorcer le
bientôt im
un mouve

L E T T R E

DU MARÉCHAL COMTE DE SAXE,

A MONSIEUR LE COMTE D'ARGENSON.

*au sujet des différens exercices militaires dont le
roi l'avoit chargé d'aller voir l'exécution à
l'hôtel royal des invalides.*

De Paris, le 25 février 1750.

CONFORMÉMENT aux intentions de sa majesté, que vous m'avez fait sçavoir, Monsieur, je me suis rendu aux invalides; & j'y ai vu faire l'exercice aux différens détachemens qui y étoient assemblés.

Le détachement des gardes, que monsieur de Bombelles a dressé, est celui qui marche le mieux, & dont l'exercice a le plus de grace. L'exercice de monsieur le comte de Maillebois me plaît infiniment: Il a une méthode de faire amorcer les armes, qui, à ce que je crois, sera bientôt imitée de plusieurs, parcequ'elle évite un mouvement fort embarrassant, lorsqu'on a

la baïonette au bout du fusil ; & quelque changement que l'on fasse à l'exercice, on ne sçauroit rien faire de mieux que d'en retrancher l'ancienne méthode d'amorcer, pour lui substituer celle-ci.

Le détachement qu'a dressé le duc de Broglio est une copie de l'exercice prussien : on ne sçauroit admettre les gibernes & les poulverins qu'à ce détachement, lorsqu'on voudra faire un changement dans cette infanterie. Je ne parle point pour faire porter l'épée en couteau de chasse. La méthode de monsieur de Bombelles est celle de toute notre infanterie, la meilleure & la moins embarrassante.

Alsace a le véritable exercice prussien : mais c'est un abus de croire qu'il faut des fusils courts pour l'exécuter ; les nôtres sont beaux & bons.

L'exercice de Beauvoisis est fort lesté & très-bien exécuté. Mais, de vous dire, monsieur, quel est le meilleur, c'est une question très-importante à décider. Cette partie, à laquelle on ne fait qu'une médiocre attention en France, fait depuis bien des années la méditation & l'application des plus habiles militaires de l'Europe.

ALHIS
 Or ne sça
 Prussien
 quante an
 que l'on r
 s'attribuer
 cellence d
 cices.
 Ce n'est
 te que le c
 en Prusse
 une applic
 tie qu'a été
 la plus gra
 sur le mili
 ment aidés
 objet de f
 fonctions
 Les diff
 fait à rang
 manière de
 rangs & file
 doivent av
 ger. A l'ex
 ficiers doiv
 lon; & alo

On ne sçauroit disconvenir que les succès des Prussiens contre des troupes qui, depuis cinquante ans, n'ont cessé de faire la guerre, & que l'on regardoit comme bonnes, ne peuvent s'attribuer qu'à cette application, & à l'excellence de leur discipline & de leurs exercices.

Ce n'est donc pas une chose indifférente que le choix de l'exercice. On y a travaillé, en Prusse, l'espace de quarante années avec une application sans relâche : c'est à cette partie qu'a été employé le règne de deux rois, dont la plus grande attention s'est toujours portée sur le militaire : en quoi ils ont été puissamment aidés par des généraux habiles, qu'aucun objet de fortune ou de plaisirs ne distrahit des fonctions dont ils sont chargés.

Les différens mouvemens d'exercice que l'on fait à rangs & files ouvertes, sont relatifs à la manière de charger, lorsque les bataillons sont à rangs & files serrées, ce qui est la position qu'ils doivent avoir, lorsqu'ils sont formés pour charger. A l'exercice de revue & de parade, les officiers doivent être tous sur le front du bataillon ; & alors les files & les rangs sont ouverts :

mais lorsqu'ils sont ferrés à la pointe de l'épée, les officiers doivent être dans les rangs, & un seul officier doit se trouver devant le bataillon.

Dans le second point de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, il s'agit de sçavoir si l'on doit mettre les officiers dans les rangs, ou sur le front du bataillon? Il est certain que nous perdrons toujours, par le feu de nos propres soldats, une grande quantité de nos officiers, lorsqu'ils seront sur le front du bataillon; & sur-tout dans les premières affaires, après une longue paix. En second lieu, lorsque les officiers ne sont pas partagés dans les rangs, ils ne s'occupent pas de leurs sections; les majors, ou ceux qui commandent, ne sçauroient distinguer les sections, parcequ'elles ne sont pas marquées par l'esponton: & lorsqu'elles se sont mêlées par le mouvement, ou par l'inégalité du terrain, ceux qui commandent ne sçauroient voir tout d'un coup où est le défaut. De plus, les officiers subalternes ne sont pas si bien maîtres de leurs soldats, & ne peuvent les empêcher de tirer; ce qui est un point de la plus grande conséquence: car toute troupe qui a tiré en

AL HI
 présence
 celle q
 c'est la ra
 font port
 parcequ'i
 tirer, lors
 qu'ils l'on
 l'ennemi
 plus dang
 on oblige
 ne pouva
 faire; au
 premiers,
 qu'un seu
 faire tire
 une color
 ples à cit
 roient di
 point flat
 séquence.
 tre infanter
 rope, n'ei
 dans un li
 l'infanterie
 exercée &

présence de l'ennemi est une troupe défaite, si celle qui lui est opposée conserve son feu. Et c'est la raison pour laquelle les gens entendus font porter aux soldats le fusil sur l'épaule, parcequ'il est plus facile de les empêcher de tirer, lorsqu'ils ont le fusil sur l'épaule, que lorsqu'ils l'ont sur le bras gauche, en marchant à l'ennemi les armes présentées, mouvement des plus dangereux. C'est aussi la raison pour laquelle on oblige les officiers d'avoir des espontons: car ne pouvant tirer, ils empêchent le soldat de le faire; au lieu qu'ayant des fusils, ils tirent les premiers, & les soldats les imitent. Car il ne faut qu'un seul coup, en présence de l'ennemi, pour faire tirer un bataillon, une brigade, une ligne, une colonne entière: je n'ai que trop de ces exemples à citer là-dessus, & nos militaires n'en sçau-roient disconvenir. Mon devoir m'oblige à ne point flatter dans une chose de si grande conséquence. Je me trouve obligé de dire que notre infanterie, quoique la plus valeureuse de l'Europe, n'est point en état de soutenir une charge, dans un lieu où elle peut être abordée par de l'infanterie moins valeureuse qu'elle, mais mieux exercée & mieux disposée pour une charge; &

les succès que nous avons dans les batailles ne doivent s'attribuer qu'au hasard, ou à l'habileté que nos généraux ont de réduire les combats à des points ou affaires de poste, où la seule valeur des troupes & leur opiniâtreté l'emportent ordinairement, lorsque le général sçait faire ses dispositions en conséquence, c'est-à-dire, de manière à pouvoir soutenir les attaques. Mais c'est une chose qu'on ne peut pas toujours faire, & que le général ennemi peut empêcher, s'il est habile, s'il connoît vos défauts & ses avantages. Ce que j'avance ici est soutenu par des preuves.

A la bataille d'Hochstet, vingt-deux bataillons, qui étoient au centre, tirèrent en l'air, & furent dissipés par trois escadrons ennemis qui avoient passé le marais devant eux : les ennemis furent repoussés au village de Blintheim, & ils ne se rendirent qu'après que les armées furent retirées.

Luzara en Italie, affaire de poste.

Ramilly, affaire de plaine.

Denain, affaire de poste.

Malplaquet : ce qu'il y avoit en plaine, plia ; ce qui étoit posté se maintint longtems, & coûta beaucoup de chevaux aux alliés.

Parme,

Parme, affaire de poste.

Dettingen, affaire de plaine.

Fontenoy : ce qui étoit en plaine plia ; ce qui étoit posté se maintint.

Raucoux, affaire de poste uniquement, quoiqu'il y eût beaucoup de plaine ; mais on n'attaqua que les postes.

Lawfeld, affaire de plaine réduite à des attaques de postes.

C'est donc un grand défaut dans une infanterie, de ne pouvoir l'employer qu'à de certaines parties de la guerre. On se révolte sans doute contre ces sentimens. Mais je ne sçais s'il y a beaucoup de nos généraux qui osassent entreprendre de passer une plaine avec un corps d'infanterie devant un corps de cavalerie nombreuse ; & se flatter de pouvoir se soutenir plusieurs heures avec quinze ou vingt bataillons au milieu d'une armée, comme ont fait les Anglois à Fontenoy, sans qu'aucune charge de cavalerie les ait ébranlés ou fait dégarnir de leur feu. Ce sont des choses que nous avons tous vues : mais l'amour-propre fait qu'on ne veut point en parler, parcequ'on sent bien qu'on n'est point en état de les imiter.

Les Romains, en cela tout différens des autres

peuples de la terre, se font fait de la guerre une méditation continuelle ; & , dès qu'ils ont apperçu des méthodes supérieures à la leur, ils les ont embrassées, en renonçant à celles dont ils s'étoient servis jusques-là. Annibal ayant reconnu les défauts de son infanterie, la forma en légions, & lui donna les armes & la façon de combattre des Romains : le gain de la bataille de Cannes en fut la récompense.

Quant au choix précisément de l'exercice de l'un des détachemens, sur lequel le roi m'a fait l'honneur de me demander mon avis, je donnerois la préférence à celui d'Alsace. Une lettre ne sçauroit contenir les raisons qui me déterminent à ce choix, & un mémoire sur cette matière ne feroit qu'ouvrir la porte à des écrits dont vous devez être fatigué : outre que c'est un genre d'écrire dont je voudrois bien être dispensé.

FIN DU SECOND TOME.



CHA

L

DE LA

RÉFLEX

C

DIGRESS

PAYS.

SEROI

PUBLI